



<https://publications.dainst.org>

iDAI.publications

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Michel Christol – Patrice Faure – Marc Heijmans – Nicolas Tran **Les élites de la colonie et de l'Empire à Arles, au début du Principat: nouveaux témoignages épigraphiques**

aus / from

Chiron

Ausgabe / Issue **44 • 2014**

Seite / Page **341–392**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/473/5081> • urn:nbn:de:0048-chiron-2014-44-p341-392-v5081.7

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Walter de Gruyter GmbH, Berlin**

©2017 Deutsches Archäologisches Institut

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: info@dainst.de / Web: dainst.org

Nutzungsbedingungen: Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts (info@dainst.de).

Terms of use: By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut (info@dainst.de).

MICHEL CHRISTOL – PATRICE FAURE –
MARC HEIJMANS – NICOLAS TRAN

Les élites de la colonie et de l'Empire à Arles, au début du Principat: nouveaux témoignages épigraphiques

Regroupant plus de neuf cents documents, l'épigraphie de la cité romaine d'Arles est d'une richesse exceptionnelle. Si le *clipeus uirtutis* d'Auguste, daté de 26 av. J.-C., fait partie des plus célèbres monuments romains de Gaule, des centaines d'inscriptions tout aussi bien conservées éclairent les divers aspects de la vie sociale des Arlésiens.¹ Cette masse documentaire impressionnante, sur les plans quantitatif et qualitatif, s'étend bien au-delà de l'épigraphie et explique que les chercheurs n'aient pas jugé prioritaire la publication de fragments d'inscriptions. Beaucoup demeurent inédits, plusieurs décennies – parfois plus d'un demi-siècle – après leur découverte. Leur apport à l'histoire de la cité se révèle pourtant non négligeable, comme cette étude vise à le montrer par l'examen d'une douzaine de textes lacunaires. Deux d'entre eux, qui mettent en scène des officiers de rang équestre, enrichissent nos connaissances sur les élites arlésiennes du début du Principat, connues jusqu'ici par quelques rares documents. Un deuxième groupe se compose d'un ensemble d'inscriptions honorifiques provenant du cœur civique de la ville. Issues d'un stock rassemblé par un chaudronnier de l'Antiquité tardive, elles ont été mises au jour lors des fouilles réalisées aux cryptoportiques du forum, comme un troisième et dernier lot, plus hétérogène, composé de fragments pour la plupart difficiles à interpréter.

I. Commandements militaires et chevaliers arlésiens

La *Colonia Iulia Paterna Arelate* a longtemps conservé et cultivé la mémoire de son origine militaire. Levée en 52 av. J.-C. et pourvue du numéro d'une unité anéantie à Carthage l'année précédente, la Sixième Légion avait combattu en Gaule, en Hispanie, dans

Tous nos remerciements vont au personnel du Musée départemental de l'Arles antique, qui nous a beaucoup aidé dans notre recherche, en particulier à M.-P. ROTHÉ, A. COSTE, V. CLÉNAS, L. LINARÈS-HENRY et S. TOUSSAINT. Nous remercions également R. HAENSCH et le comité de lecture de Chiron, pour leurs précieuses remarques.

¹ AE 1952, 165; ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 361, n°5. Voir BENOÎT 1952, 48–53; SESTON 1954 (AE 1955, 82); GROS 1987, 346–347; VON HESBERG – PANCIERA 1994, 113–118 (AE 1994, 227; CIL VI, 8/2, 40365).

les Balkans, en Égypte et dans la région du Pont. Ses hommes avaient bien mérité de rentrer en Italie, pour y recevoir récompenses et honneurs.² Sur un ordre de César exécuté par Ti. Claudius Nero à la fin de l'année 46 ou en 45 av. J.-C., ils reçurent des terres en Gaule transalpine, dans une zone qui, à partir du Rhône et de l'entrée de son delta, s'étendait loin vers l'est.³ Leurs petits-fils se disaient toujours issus de la Sixième Légion (*Sextani Arelatenses*), quand ils rendirent hommage à l'un des consuls de l'année 30.⁴ Au II^e siècle encore, leurs descendants se définissaient de la même manière.⁵

Laisser cette identité s'évanouir était d'autant moins concevable que des Arlésiens ont servi sous les enseignes durant les premiers siècles de l'Empire.⁶ Au I^{er} siècle, ces soldats ont contribué à faire de la Narbonnaise l'un des principaux viviers de recrutement des légions, avec l'Italie.⁷ Certains prirent leur retraite dans leur patrie ou à proximité. Ainsi, au début du siècle, M. Satrius est mort à la campagne, aux confins des territoires d'Arles et de Fréjus, où il s'était établi après avoir été *speculator* dans la XXI^e légion.⁸ Inscrit dans la tribu *Teretina* et portant un gentilice attesté à Arles, il pourrait en être originaire.⁹ La vie de [...] Licinius Faustus est de quelques décennies postérieure, car l'épithaphe de ce prétorien date de la seconde moitié du siècle, semble-t-il.¹⁰ Par ailleurs, d'autres soldats ou vétérans issus de la colonie sont morts loin de leur patrie, là où le métier des armes les avait conduits. L'épithaphe de Q. Julius Certus a été découverte dans la province d'Aquitaine, sur la commune actuelle de Brioux-sur-

² Caes., BA, 77, 2.

³ Suet., Tib., 4, 1. Sur l'extension du territoire arlésien, voir LEVEAU 2008.

⁴ Voir la note «8. *Sextani Arelatenses*» dans CHRISTOL 2004, 102–103. CIL VI 4105: *L(ucio) Cassio Longino, co(n)s(uli), (quindecem)uir(o) sacris faciundis, legato pro pr(aetore) diui Augusti, legato pro pr(aetore) Ti(beri) Caesaris Augusti, Sextani Arelatenses patrono.*

⁵ CIL VI 1006: *Diuae Faustinae Aug(ustae), Sextani Arelatenses.* CIL XII 701: *[D(ecreto)] d(ecurionum), [---] P]recilio M(arci) f(ilio) [Tere]t(ina) Pompeiano, [ex qui]nq(ue) decurii(s), [(duum)uiro] munerar(io), fl(amini), pontif(ici), [Sexta]ni Arelatenses [muni]cipes optime de [se] merito patrono. [Hic] s]tatuae honore [conte]ntus impendium [rei] p(ublicae) remisit.* Sur la restitution de l'inscription d'Arles, voir CHRISTOL 2004, 107–110.

⁶ Donnée soulignée dès CONSTANS 1921, 88–91.

⁷ FORNI 1953, 164 et 173, complété en 1974 et 1992; la place des hommes originaires des provinces des Gaules dans l'armée romaine a été étudiée par GAYET 1996, thèse restée inédite. Néanmoins, au I^{er} siècle, la contribution arlésienne semble inférieure à celle d'autres cités, grandes (comme Vienne) ou petites (comme Fréjus).

⁸ ILN Fréjus 149: *M(arcus) Satrius M(arci) f(ilius) Teretina, miles XXI, speculatoꝛ, heic situs est.* Bloc en grès rectangulaire découvert à La Grande Lauzade, sur la commune actuelle du Luc (Var), dont l'appartenance aux territoires antiques d'Arles ou de Fréjus est incertaine. Le formulaire, l'absence de *cognomen*, la graphie *heic* pour *hic* et la forme des lettres montrent que l'inscription est précoce. Ses éditeurs en placent la rédaction avant le principat de Claude.

⁹ Cf. CIL XII 703 (inscription dédiée par Satria Firma). Que le défunt puisse être issu d'une cité italienne dont les citoyens étaient inscrits dans la *Teretina* ne peut néanmoins pas être exclu (SOLIN 1994; AE 1994, 1160).

¹⁰ CIL XII 680: *[Cl]odiae M(arci) f(iliae) In[---] Licinio Fausto, militi cohortis praet(oriae), Licinia L(uci) f(iliae) Ingenuae, Clodio M(arci) f(ilio) Continenti, [---]JODI.* Voir notamment PFLAUM 1978, 290.

Boutonne (département des Deux-Sèvres).¹¹ La présence de Certus dans cette zone pourrait s'expliquer par le déploiement de forces qui eut lieu aux confins des territoires santon et picton, dans la décennie 20/30. Le camp légionnaire d'Aulnay, à 17 kilomètres de Brioux-sur-Boutonne, constitua le cœur de ce dispositif.¹² Enfin, L. Cornelius Firmus et T. Cirrius Deciminius sont morts vers le milieu du siècle, aux frontières de l'Empire. Le premier s'est éteint après dix ans de service, à Carnuntum, où était cantonnée la XV^e Légion Apollinaris.¹³ Le second reçut le congé honorable et choisit de s'installer à Mayence.¹⁴ Mais le personnage qui incarne le mieux la permanence de l'identité vétérane de la colonie d'Arles fut bien plus qu'un homme du rang.

1. Inscription en l'honneur de [---]ius, officier de rang équestre

Il s'agit d'un anonyme connu par une inscription mutilée, découverte en février 1951 à l'extrémité orientale de la galerie septentrionale des cryptoportiques, parmi les débris d'un dépotoir de marbre (fig. 1). Les fragments jointifs de cette plaque de marbre rose sont conservés au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.20). Les dimensions de l'ensemble sont les suivantes: 85 × 60 × 2,5.¹⁵ Le texte mutilé présente quatorze lignes. H. d. l.: l. 1: 7,2; l. 2: 5,5; l. 3: 7; l. 4: 5,5/6; l. 5–13: 4; l. 14: 5,5. À la cinquième ligne, un petit I est placé au dessus de la barre du L. On observe des points de séparation triangulaires et l'écriture est très soignée. La boucle des P est ouverte.

Éditions: BENOÎT 1952, 55, n°4 (AE 1952, 169); 1953, 110 (AE 1954, 104); CHRISTOL 1996b, 307–312, n°1 (AE 1996, 1008); 1999, 12–15 (AE 1999, 1020; ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 361, n°6).

Notices prosopographiques: DEVIJVER 1976–1987, I, 433–434, I 13; DOBSON 1978, 172, n°11; PFLAUM 1978, 196, n°2; DEMOUGIN, 1992, 80–81, n°70; BURNAND 2005–2010, II, 49–52, n°12 E 10.

¹¹ CIL XIII 1159: *Q(uintus) Iulius Q(uinti) filius Ter(etina) Certus, domo Arelate, mil(es) coh(ortis) XIIIX uol(untariorum), h(ic) s(itus) e(st)*. Dans la province d'Aquitaine encore, il n'est pas certain qu'un Arlésien mort à Vichy ait servi dans la garnison de Rome: Urbicus pourrait être son *cognomen* (CIL XIII 1498; ILA Arvernes 85, contra PFLAUM 1978, 293).

¹² TASSAUX 1983 et 1984.

¹³ CIL III 4464: *L(ucius) Cornelius L(uci) filius Firmus, Teretina, Arelate, mil(es) leg(ionis) XV Apol(linaris) an(norum) XXX, stip(endiorum) X, h(ic) s(itus) e(st); C(aius) Vibius C(ai) filius, mil(es) leg(ionis) XV Apol(linaris), tub(icen), h(eres) p(osuit)*. Un autre soldat de cette légion, C. Fabius, était inscrit dans la tribu *Teretina*, mais son origine exacte est inconnue (CIL III 14358.18). MOSSER 2003, 170–171 et 191, n° 12 et 55, date le premier monument entre 39/40 et 63 et le second entre 39/40 et 57.

¹⁴ AE 1995, 1167: *T(itus) Cirrius Deciminius, ueter(anus), domo Arelat(e), uiuos fecit*.

¹⁵ Toutes les dimensions sont données en centimètres, dans l'ordre suivant: hauteur, largeur, épaisseur.

- D(ecreto) d(ecurionum),*
[ob] merita in r(em) p(ublicam),
[- - -]io T(iti) f(ilio) Ter(etina),
- 4 *[prim]o pilo bis,*
[tribu]no militum bis,
[pr]aefecto [e]quitum bis,
[pr]aefecto c[a]strorum,
- 8 *[p]raefecto [fa]brum,*
praefecto nauium,
ex conlegio Honoris
et Virtutis,
- 12 *(duum)uir(o) bis, aug[uri],*
flamini Romae et [Aug(usti)]
Caesar[is].

Gravée sur le revêtement en marbre d'une base de statue, l'inscription retraçait une longue carrière d'officier.¹⁶ L'ordre du *cursus*, dont les trois premières étapes ont été assumées deux fois, est direct. Après le primipilat, viennent deux grades supposant la dignité équestre: le tribunat militaire et la préfecture des cavaliers. Confiée à des hommes très expérimentés, la préfecture de camp ne requérait pas le statut de chevalier,¹⁷ à la différence de la préfecture des ouvriers, qui faisait de ses titulaires les proches collaborateurs de magistrats supérieurs.¹⁸ Enfin, la préfecture des navires est un poste énigmatique, qui ne paraît attesté qu'une seule autre fois, à Narbonne.¹⁹ Elle ne doit pas correspondre au commandement d'une flotte italienne, à une *praefectura classis*, mais plus sûrement au commandement de l'escadre de Fréjus, constituée au lendemain d'Actium grâce aux navires pris à Antoine.²⁰ De retour à Arles, l'ancien officier se lança dans une carrière locale, en assumant l'honneur suprême du duumvirat à deux reprises, ainsi que les sacerdoces d'augure et de flamine de Rome et d'Auguste. Compte tenu des lacunes de l'inscription, ces deux prêtrises n'ont pas été identifiées d'emblée, mais on a montré que les restitutions d'*aug[uri]* et de *flamini Romae et [Aug(usti)] Caesar[is]* étaient de loin les plus sûres. La seconde fonction incite à dater l'hommage du vivant d'Auguste, ce qui tend à placer les débuts militaires du personnage dans les premières années du Principat et à faire de lui un fils de vétéran césarien,

¹⁶ Sur les officiers équestres de Narbonnaise attestés avant Claude: PFLAUM 1978, 195–211; BURNAND 2005–2010, III.1, 155–173 et III.2, 127–138. Sur les fouilles des cryptoportiques: HEIJMANS 1991.

¹⁷ DEMOUGIN 1988, 291.

¹⁸ SABLAYROLLES 1984, sur les *praefecti fabrum* de Narbonnaise.

¹⁹ CHRISTOL – DEMOUGIN 1982, 149–151 (CIL XII 4371+4372; AE 1982, 694).

²⁰ REDDÉ 1986, 171–172; PITASSI 2009, 188 et 203.

né très peu de temps après la fondation de la colonie.²¹ Dans ses vieux jours, l'ancien officier était un membre éminent du *conlegium Honoris et Virtutis*. Ces deux abstractions divinisées, indissociables de la célébration des valeurs guerrières dès l'époque républicaine, furent très choyées par César et par Auguste.²² Aussi convient-il d'identifier le collège de l'Honneur et de la Vertu comme l'association locale des vétérans de l'armée romaine.²³ Qui étaient les autres membres du *conlegium Honoris et Virtutis* d'Arles, au début de l'époque julio-claudienne? Les sources conservées ne livrent aucun témoignage direct, puisque seul l'hommage rendu au flamme de Rome et d'Auguste César évoque cette association. Néanmoins, d'autres officiers équestres ont vécu à Arles au début du Principat et pourraient avoir appartenu au même cercle, en même temps ou à quelques années de distance.

2. Inscription en l'honneur de P. Proper[tius] Pater[culus], notable de rang équestre

L'hommage rendu à P. Proper[tius] Pater[culus] (fig. 2) a été découvert en 1952, dans le même contexte que le document n°1. Les fragments jointifs de cette plaque de marbre, conservés au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.06), mesurent 45 cm de haut, 26 de large et sont épais de 1,5 cm. Il ne reste du texte, de quatre lignes au moins, que la partie gauche. H. d. l.: l. 1: 6,3; l. 2: 5,7; l. 3: 5,4; l. 4: 4,8. On relève des points de séparation triangulaires et des *hederae*. L'écriture, très soignée, est pourvue de grands empattements. La boucle des P est ouverte, le O de la première ligne est parfaitement circulaire. Un T surplombant et un petit R apparaissent à la deuxième ligne.

Éditions: BENOÎT 1953, 109; CHRISTOL – HEIJMANS 2002, 93–102 (AE 2002, 922; ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°13).

P(ublio) Proper[tio --- f(ilio)]
 Ter(etina) Pater[culo, ---]
 (duum)uir(o), pr[aeffecto]
 4 fabr(um), [trib(uno) mil(itum) ?]
 [---] ?

Cet individu descendait vraisemblablement d'un colon d'origine tusco-ombrienne, au vu de son gentilice. Il a été duumvir de la colonie et *pr[aeffectus] fabrum*, ce qui implique son appartenance à l'ordre équestre. Les coups de masse du chafournier susmentionné ont fait disparaître un troisième titre qu'il est plausible d'identifier au tri-

²¹ À ce titre, l'anonyme d'Arles doit être rapproché du chevalier L. Aponius [---], ancien officier expérimenté et premier flamme d'Auguste de la colonie de Béziers. Voir CIL XII 4230: épitaphe étudiée par CHRISTOL 1995, 108–111, n°I; 1999, 15–17 (= 2010a, 381–385).

²² Dion Cassius (54, 11) signale qu'Auguste a institué une fête annuelle d'*Honor* et de *Virtus*.

²³ CHRISTOL – DEMOUGIN 1982, 147–148. Un collège du même type est connu à Narbonne (CIL XII 4371+4372; AE 1982, 694). Il existait aussi un *collegium Virtutis* à *Nepet*, en Étrurie (CIL XI 3205).

bunat militaire. Sur critère paléographique, l'inscription peut être datée de l'époque augustéenne ou peu après, mais sans dépasser vraisemblablement le milieu du I^{er} siècle. À ce titre, elle doit être antérieure à un troisième texte mentionnant un chevalier arlésien.

3. Épitaphe de [. Attius V]index, officier de rang équestre

L'épitaphe du chevalier [. Attius V]index et de ses proches (fig. 3) est conservée sur une plaque de marbre moulurée dont les fragments ont été signalés pour la première fois par AUBIN-LOUIS MILLIN, en 1807, dans une maison aixoise. Ils sont conservés au Musée Granet d'Aix-en-Provence. Dimensions: 55,5 (partie gauche) / 67,5 (partie droite) × 64,5 (partie gauche) / 47 (partie droite) × 3,7 à 4. Le texte mutilé est de huit lignes. H. d. l.: l. 1: 8,5; l. 2: 6,3/6,5; l. 3: 5/5,2; l. 4: 4/4,2; l. 5: 4/4,5; l. 6: 3,2/3,5; l. 7: 3,3/3,5; l. 8: 3/3,5. Points de séparation triangulaires. Écriture soignée. Ligature ND; compénétration d'un petit E et du X final à la l. 1; petit I à la limite de la boucle inférieure du S final à la l. 3; petit I final à la l. 4.

Éditions: CIL XII 514+515; GASCOU 1989, 81–85 (AE 1989, 500); ILN, Aix-en-Provence 25.

[--- Attius M(arci) f(ilius) Te]r(etina) [V]index,
[t]rib(unus) mil(itum) le[g(ionis) ---] Aug(ustae) et le-
gionis [--- et] legionis

4 XI piae, tes[tamento]fieri iussit sibi

[e]t M(arco) Attio M(arci) f(ilio) Te[ret(ina) ---], fratri,
[M(arco) Atti]o M(arci) f(ilio) Teretin[a ---]o, patri,
[---]e C(ai) filiae [---], matri,

8 [Attia M(arci) f(ilia) ---] soror et her(es) [ponendu]m cu[r(auit)].

L'inscription appartenait à une collection aixoise au XVIII^e siècle. Très probablement arlésienne, la famille s'était peut-être installée sur le territoire d'Aquae Sextiae, mais il peut s'agir d'une pierre errante. Le texte, qui énumère les trois tribunats militaires assumés par Vindex, qualifie la XI^e légion de *pia*, surnom que cette unité a reçu en 42. En revanche, le nom *Claudia* et l'épithète *fidelis* sont omis, sans doute parce que la chute du dernier prince julio-claudien a entraîné leur abandon provisoire, entre 68 et 70. C'est à cette période que se rattacherait l'inscription.

Outre les textes n°1 à 3, qui avaient retenu l'attention, nous possédons deux autres inscriptions à verser au dossier des officiers équestres arlésiens du début de l'Empire. Ces documents ont aussi pour caractéristique de mentionner, semble-t-il, des grades de l'armée romaine inconnus jusqu'à présent. Leur intérêt n'en est que supérieur, mais les difficultés qu'ils soulèvent aussi.

4. *Épitaphe d'un tribun des speculatores*

L'inscription a pour support un bloc de calcaire de 55 cm de hauteur, 39 de largeur et 34,5 d'épaisseur (fig. 4a). Il pourrait avoir appartenu au bâti d'un mausolée ou, plus vraisemblablement, à la partie inférieure gauche d'une stèle funéraire. Dans le second cas, la typologie des monuments conservés à Arles et dans les environs impliquerait un sommet de forme probablement arrondie, propre aux stèles de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et des premières décennies de notre ère.²⁴ Cette comparaison suggère aussi l'ampleur potentielle des parties perdues. En effet, des monuments dont l'épaisseur avoisine une trentaine de centimètres dépassent de beaucoup un mètre de hauteur, certains étant compris entre 160 et 180 cm. Leur largeur est alors proche de 70 cm. Certes, l'épaisseur du bloc étudié est remarquable, mais elle n'est pas sans parallèle parmi les stèles d'Arles.²⁵

La pierre a été découverte en 1992, en remploi dans la margelle d'un puits (fig. 4c).²⁶ Construit en petits moellons, ce point d'eau était utilisé par les habitants d'une *domus* du site de la Verrerie, dans le quartier de Trinquetaille, sur la rive droite du Rhône. L'ensemble s'insérait dans un groupe de maisons bâties à la fin du II^e siècle. Répondant à une demande de la municipalité, MARIE-PIERRE ROTHÉ, archéologue au Musée départemental de l'Arles antique, a procédé à un nettoyage du site en 2013. Le bloc a alors été dégagé et transféré au musée. Jusqu'à présent, l'inscription a fait l'objet d'un signalement sans photographie dans la Carte archéologique de la Gaule, repris par L'Année épigraphique.²⁷ Elle a aussi reçu deux commentaires préliminaires.²⁸

Le champ épigraphique n'est pas délimité par quelque trait ou moulure, ce qui constitue un autre signe d'ancienneté. Malheureusement, le nombre de lignes qu'il comptait, en plus des quatre partiellement conservées, est impossible à déterminer. L'espace vacant entre la dernière ligne et la base du monument est de 33 cm. De belle facture, les lettres mesurent 3,5/3,6 cm, à l'exception des T, de 4,6 cm. Leur forme paraît précocée. Il faut relever non seulement le caractère surplombant des T, mais aussi la grande ouverture de la boucle du P et l'asymétrie des V et du C.²⁹ Les points de sépa-

²⁴ E.g. CIL XII 759 (épitaphe d'Asiaticus, dim.: 128 × 65 × 32); CIL XII 763 (épitaphe de Sex. Atilius Felix, dim.: 140 × 68 × 30); CIL XII 856 (épitaphe de Peregrinus, dim.: 160 × 65 × 26). On peut rapprocher ces monuments arlésiens du riche dossier nîmois: voir CHRISTOL 1996a [= CAG 30/1], 91.

²⁵ On pense en particulier à CIL XII 882 (épitaphe de Spondon, dim.: 178 × 76 × 35).

²⁶ ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 652–660. Le puits se trouve dans l'espace IX de la *domus* 1.

²⁷ ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 661 (AE 2008, 855).

²⁸ CHRISTOL 2004, 113–114 (avec photographie); 2008, 195. Voir aussi la photographie de TRAN 2014.

²⁹ Des P à la boucle largement ouverte apparaissent sur le *clipeus uirtutis*, daté de 26 av. J.-C. (AE 1952, 165), et sur un fragment des cryptoportiques portant des éléments de la titulature d'Auguste en 8 av. J.-C. (AE 1952, 166).

ration sont triangulaires et allongés. Après examen de la pierre, on discerne les séquences de lettres suivantes (fig. 4b).

[---]++[---]
 [---]+DAN[---]
 TRIB SPEC [---]
 4 MILITVM·ET·A+[---]

Les troisième et quatrième lignes sont les moins difficiles à analyser. De fait, considérées indépendamment l'une de l'autre, les abréviations de la troisième ligne paraissent limpides. TRIB doit renvoyer au grade de tribun et SPEC ne peut guère correspondre qu'au mot *speculator*, *a fortiori* sur une inscription présentant un contenu militaire à la dernière ligne. Les tribuns appartenaient à la catégorie des officiers supérieurs, tandis que les *speculatores* étaient des *principales* que les historiens associent parfois à la catégorie moderne des sous-officiers. Dans l'inscription, la proximité des deux mots avait fait penser à une progression hiérarchique au sein de ce dernier groupe, du rang de [*b(ene)f(iciarius)*] *trib(uni)* à celui de *spec(ulator)*.³⁰ Les *beneficiarii* servaient dans de nombreux corps de l'armée romaine (légions, unités de Rome, auxiliaires, flottes) et au service de différents supérieurs (légats, préfets, procurateurs, tribuns), alors que les *speculatores* ne se rencontraient que dans les légions et au prétoire.³¹ Dans les cohortes de la garnison urbaine, où les progressions ont assez vite présenté une certaine régularité, le poste de bénéficiaire d'un tribun prenait place parmi les fonctions de commencement de la carrière du *principalis*. En cas de promotion, il était parfois suivi par une autre charge mineure, puis par des postes «tactiques» remplis dans la centurie (*tesserarius*, *optio*, *signifer* ou *uexillarius*).³² Mais un *speculator* n'appartenait pas à cette catégorie et le seul texte témoignant, au prétoire, d'un rapport entre la fonction de bénéficiaire et celle de *speculator* concerne Sex. Cetrius Severus, qui fut promu de *spec(ulator)* à *beneficiarius Getae*, c'est-à-dire bénéficiaire du préfet du prétoire L. Lusius Geta, en poste de 48 à 51. Les bénéficiaires des préfets du prétoire étaient logiquement d'un rang supérieur à ceux des tribuns, au point que l'on accédait à un tel rang après avoir été *speculator*, et non l'inverse.³³ La lecture du supposé cursus dans l'autre

³⁰ F. GAYET envisage cette restitution dans l'AE 2008, 855.

³¹ Sur ces grades, voir CLAUSS 1973a; OTT 1995; HAENSCH 1997, 721; NELIS-CLÉMENT 2000.

³² BREEZE 1974, 246–263 = 1993, 12–29; NELIS-CLÉMENT 2000, 89–91. Voir, par exemple, les carrières de L. Tatinius Cnosus au I^{er} siècle (AE 1933, 87; NELIS-CLÉMENT 2000, 95 et 355, n° I 115); de C. Lucilius Vindex, peut-être à la fin du I^{er} ou au début du II^e siècle (CIL IX 5809 = CBI 874); puis d'Octavius Secundus, au début du II^e siècle (CIL III 7334 = CBI 671; NELIS-CLÉMENT 2000, 96–97).

³³ Severus: CIL XI 6343 et p. 1399 = CBI 877. Il fut aussi *ab commentariis custodiarum*. Voir CLAUSS 1973a, 54; HAENSCH 1995, 281; NELIS-CLÉMENT 2000, 101 et 393 (soulignant combien son identification avec le tribun cité par Tac., Hist., I, 31, 4, est délicate). Sur la hiérarchie

sens n'est pas plus vraisemblable, compte tenu du rang modeste d'un bénéficiaire du tribun. Quant aux légions, le passage du poste de *beneficiarius tribuni* (qui ne donnait que rarement accès à une promotion ultérieure) à celui de *speculator* n'y est pas davantage attesté à ce jour.³⁴

L'hypothèse semble donc à rejeter, d'autant que les critères internes à l'inscription d'Arles apportent d'ultimes éléments d'appréciation. D'une part, la paléographie et le type de monument plaident pour une date haute. D'autre part, le mot *militum*, lisible à la dernière ligne, a de fortes chances d'appartenir à la fonction de *tribunus militum*, très bien attestée dans les inscriptions de cette époque et déjà rencontrée dans les textes arlésiens évoqués précédemment (n°1 et 3 assurément). Il est donc plus raisonnable d'envisager une carrière d'officier supérieur et la mention d'un *trib(unus) spec(ulatorum)*.³⁵ Un tel poste n'est encore jamais apparu dans la documentation relative à la *Rangordnung* de l'armée romaine, mais les inscriptions contemporaines ne sont pas très nombreuses. De plus, l'examen du dossier des *speculatores* associés au prétoire apporte des éléments en faveur de cette intuition, au point que l'identification d'un commandement inconnu par ailleurs apparaît comme une hypothèse plausible.

Dans l'armée de l'époque républicaine, les *speculatores* tenaient le rôle d'éclaireurs et d'espions, mais leurs attributions étaient en partie différentes au début du Principat: des *speculatores* formaient alors la garde du prince ou de grands personnages de l'État.³⁶ Un glissement aurait eu lieu quand il serait apparu que les mêmes hommes pouvaient se charger efficacement de la reconnaissance du champ de bataille et de la protection rapprochée du général.³⁷ Ainsi, la *cohors speculatorum*, citée sur un denier de Marc Antoine frappé en 32/31 av. J.-C., devait assurer la sécurité du triumvir.³⁸ Auguste était aussi entouré de *speculatores*, comme le signale Suétone.³⁹ Un certain C. Pe-

des bénéficiaires au sein du prétoire, voir à nouveau la carrière de L. Tatinius Cnosus, ainsi que NELIS-CLÉMENT 2000, 89–90. Autres carrières de *speculatores* du prétoire: CIL VI 2755 (L. Trosius Maximus); AE 2010, 380 (L. Lucretius Proculus). Voir encore *infra* les *principales* et les *centuriones speculatorum*, ainsi que l'*exercitator equitum speculatorum*.

³⁴ NELIS-CLÉMENT 2000, 113–131. Sur la possibilité d'une promotion de *beneficiarius consularis* (d'un rang supérieur au *beneficiarius tribuni*) à *speculator*: CLAUSS 1973a, 75; NELIS-CLÉMENT 2000, 126; ROUSSET 2010, 156–158, n°10 (AE 2010, 1647, au III^e siècle et pour un *beneficiarius consularis* probablement).

³⁵ CHRISTOL 2004, 114; 2008, 195. Il aurait été impossible à un simple *speculator* de devenir [*trib(unus) militum*].

³⁶ Sur les *speculatores* du prétoire, voir CLAUSS 1973a, 46–58; SPEIDEL 1994, 33–35; BUSCH 2011, 22, 31 et 169; CRIMI 2012, 491–501. La fonction de reconnaissance et d'espionnage est encore attestée à l'époque impériale: voir, par exemple Tac., Ann., 2, 12, 1, à propos d'une mission confiée par Germanicus.

³⁷ COSME 2012, 91.

³⁸ RRC 544/12. KEPPIE 1984, 127, définit cette cohorte comme «evidently an inner elite force and a personal bodyguard».

³⁹ Suet., Aug., 74, 3: *Ipse scribit, inuitasse se quemdam, in cuius uilla maneret, qui speculator suus olim fuisset*.

tronius C. f. Fal. Varia, présenté comme *speculator Caesaris* sur son épitaphe, apparaît probablement sur une autre inscription de Rome, de l'année 5, en tant que curateur d'une société funéraire.⁴⁰ La pierre tombale de L. Catius, *centurio speculator(um) Augusti*, doit aussi se voir assigner une datation haute et sans doute augustéenne.⁴¹ De même, deux frères connus par une inscription d'Ottmanach, dans le Norique, ont servi comme *speculatores Caesaris Aug(usti)*, dans la première moitié du I^{er} siècle, peut-être au service du fondateur du Principat.⁴² Enfin, d'autres *speculatores* se sont encore dits *Augusti*, mais en référence à un successeur d'Auguste.⁴³ L'exercice d'une fonction au plus près du pouvoir suprême, au contact du prince ou de membres éminents de la famille impériale, était un motif de fierté à mettre en avant.⁴⁴

Il faut distinguer plusieurs phases dans l'histoire des *speculatores* d'époque impériale et il est probable que le tribun d'Arles se rattache à la première d'entre elles. À l'époque augustéenne et dans le premier quart du I^{er} siècle, les *speculatores Augusti* ont sans doute formé une unité très largement, voire totalement autonome, à l'exemple de ce que devait être la *cohors* de Marc Antoine. En tout cas, les textes les plus anciens ne les mettent pas en rapport avec les cohortes prétoriennes, dont les soldats étaient alors dispersés dans Rome ou stationnés sur le territoire italien. De leur côté, les *speculatores* devaient être au plus près du prince et, armés de lances, constituer son escorte partout où il se rendait.⁴⁵ En 23, la construction des *castra praetoria* a peut-être contribué à modifier leur position. Sans doute aux alentours de cette date, un processus d'intégration progressive des *speculatores* au prétoire, puis aux cohortes prétoriennes elles-mê-

⁴⁰ CIL VI 2782 = 32661: [C(aius) P]etronius C(ai) f(iilius) [F]al(erna) Varia, *speculator Caesaris* [s], Hordionia T(iti) l(iberta) Egist[e] uxor. CIL VI 10294: Cn(aeo) Cinna Magno, co(n)s(ulibus), L(ucio) Valerio Voleso, a(n)te d(iem) XIII k(alendas) Apriles, ad monumentum sociorum, in conuentu habendo, curatore C(aio) Petronio C(ai) f(iilio) Fal(erna) Varia actum est et ita decreuerunt locum L(uci) Semproni (Caiae) l(iberti) Hilari et ollas V dari, adsignari. C(aio) Petronio C(ai) f(iilio) Fal(erna) Variae, curator, ob eius officium industriam erga socios eius monumenti et sociumq(ue) eum adsciuerunt).

⁴¹ ARNALDI 1994 (AE 1995, 259): L(ucius) Catius, L(uci) f(iilius), M(arci) n(epos), Fab(ia), *centurio speculator(um) Augusti*, sibi et Caleiae P(ubli) f(iiliae) Buculae, uxori. Un cliché de la pierre se trouve dans le supplément photographique au CIL XIV s. n. 806. Une datation à la fin de l'époque julio-claudienne, proposée par l'éditrice, semble moins probable compte tenu de l'absence de *cognomen* et de la paléographie.

⁴² CIL III 4843: [C(aio)] Iulio C(ai) f(iilio) Vel(ina) Basso et L(ucio) Iulio C(ai) f(iilio) Vel(ina) Praesenti, *speculatoribus Caesaris Augusti*, C(aius) Iulius Bassus, pater, u(iuus) f(ecit), Turpilia L(uci) filia Iunia Bassi. Voir CLAUSS 1973a, 146, n. 7; ALFÖLDY 1974, 77, qui datent le texte de l'époque augustéenne.

⁴³ CIL VI 2683; 2755.

⁴⁴ Il serait logique que de grands personnages de l'État aient aussi disposé d'une escorte de *speculatores*, sous les principats d'Auguste et de Tibère. On pense à Drusus, à Tibère avant 14 ou encore à Germanicus, que des gardes du corps auraient pu accompagner pendant leurs expéditions militaires.

⁴⁵ Caligula s'est entouré de *speculatores* lors de son *expeditio Britannica* avortée (Suet., Calig., 44). Claude se rendait à des banquets avec de tels gardes (Suet., Claud., 35).

mes, semble s'être engagé. L'épithaphe de T. Veratius, *speculator praetorian(us)* mort à Assise, ne peut pas avoir été gravée à une date très avancée du I^{er} siècle.⁴⁶ Mais sous Vespasien, des diplômes militaires distinguent encore de la manière la plus explicite les *speculatores* du prétoire des soldats des cohortes prétoriennes.⁴⁷ En outre, deux passages des *Histoires* de Tacite évoquent ensemble les *speculatores* et les cohortes prétoriennes, dans le contexte de la guerre civile de 68–69, mais en opérant une distinction entre eux.⁴⁸ Cette dernière n'apparaît plus, cependant, dans un diplôme de l'année 148.⁴⁹ Ce serait donc entre la fin du I^{er} et le début du II^e siècle que l'intégration des *speculatores* dans les cohortes serait devenue effective. Comme l'envisage MICHAEL P. SPEIDEL, non sans vraisemblance, les lendemains de la mutinerie prétorienne contre Nerva et la création des *equites singulares Augusti* par Trajan ont pu déterminer une re-définition du rôle et de l'affectation des *speculatores*.⁵⁰ Pour vérifier cette hypothèse, il faudrait prouver que tous les textes mentionnant l'appartenance de *speculatores* à une cohorte prétorienne datent au plus tôt du principat de Trajan.⁵¹ Or il ne semble possible ni de le confirmer ni de l'infirmier, compte tenu de la nature des sources disponibles.

Quoi qu'il en soit, la première phase d'autonomie – peut-être totale puis partielle – explique que les *speculatores* aient disposé d'une organisation et d'une hiérarchie propres, pendant un temps au moins. Outre L. Catius, déjà évoqué, l'épigraphie funéraire évoque plusieurs autres centurions.⁵² Une épithaphe de Rimini, datée de 66, présente la

⁴⁶ CIL XI 5388; I. Assisi 24: *T(itus) Veratius T(iti) f(ilius) Ser(gia), speculator praetorian(us) annos VIII, uixit annos XXVIII*. L'absence de *cognomen* et la mention du défunt au nominatif sont remarquables.

⁴⁷ CIL XVI 21, daté de 76 (... *nomina speculatorum qui in praetorio meo militauerunt, item militum qui in cohortibus nouem praetoriis* ...). La même expression est restituée sur RMD I 1. Une épithaphe de Iulium Carnicum (dans la Regio X) cite un soldat qui a servi dans une cohorte prétorienne pendant douze ans, avant d'être *translatus inter speculatores* (AE 1991, 794 = 1994, 681, sans doute gravée au milieu du I^{er} siècle).

⁴⁸ Tac., *Hist.*, I, 31, 1; 2, 11, 3.

⁴⁹ CIL XVI 95 (voir aussi CIL XVI 81). Les épithaphe de *speculatores* appartenant à une cohorte prétorienne sont souvent difficiles à dater, mais aucune ne paraît incontestablement antérieure à 76. Comme l'a déjà relevé CRIMI 2012, 498, il n'est pas sûr que CIL VI 2660 (dédiée aux dieux Mânes) et 2722 datent de la première moitié du siècle (pace CLAUSS 1973a, 47; voir plus généralement CLAUSS 1973b et BUSCH 2011, 121–125, sur la datation des inscriptions de prétoriens à Rome).

⁵⁰ SPEIDEL 1994, 43.

⁵¹ À partir de la fin du I^{er} siècle et du début du II^e siècle, la mention de la cohorte prétorienne de rattachement permettait de faire la distinction avec les *speculatores* légionnaires, davantage attestés à Rome à cette époque. De fait, les *castra peregrina*, vraisemblablement construits par Trajan, ont accueilli des *frumentarii* et des *speculatores* légionnaires qui ont reçu certaines missions, comme la transmission de messages, auparavant confiées aux *speculatores* du prétoire (CLAUSS 1973a, 57). Cela a pu contribuer à réduire l'importance de ces derniers.

⁵² CIL III 5223; 11692; AE 2008, 991 (Celeia); CIL V 3914 (Minerbe); CIL V 7164 (Augusta Taurinorum); CIL X 6674 (Antium); AE 1984, 183 (Suessa Aurunca). Quelques textes d'époque

carrière équestre de M. Vettius Valens, *exercitator equitum speculatorum* sans doute une quinzaine d'années avant son décès.⁵³ Les grades inférieurs de *tesserarius* et d'*optio* sont également connus grâce aux Histoires de Tacite.⁵⁴ En revanche, nous ignorons tout du commandement d'une unité qui, si elle fut autonome à date haute, a bien dû disposer alors d'un chef de corps. Le nombre d'hommes placés sous son autorité est tout aussi inconnu. L'hypothèse d'une garde de 300 soldats, tenue pour acquise par l'historiographie ancienne, ne peut s'appuyer sur aucun élément probant, même si un effectif atteignant cet ordre de grandeur peut paraître plausible.⁵⁵ En ce cas, les gardes du corps auraient été trop nombreux pour être commandés par un centurion. Rien n'indique que la *cohors speculatorum* attestée sur le denier de Marc Antoine, et dont il serait logique qu'elle ait été dirigée par un tribun, ait eu quelque postérité à l'époque augustéenne. Cependant, malgré toutes ces incertitudes et en mesurant la fragilité inhérente à notre démarche, nous proposons d'identifier l'anonyme d'Arles à un ancien *trib(unus) spec(ulatorum) [Aug(usti)]* placé à la tête de la garde rapprochée d'Auguste, voire de Tibère. Si elle ne peut être vérifiée en l'état de la documentation, une telle hypothèse semble plausible. L'absence de toute autre attestation de tribuns des *speculatores*, en particulier dans les *cursus* des primipiles et des tribuns de la garnison de Rome, tels qu'ils se mettent en place au cours du I^{er} siècle, peut se concevoir si l'on admet que ce poste de commandement eut une existence précoce et éphémère. Les *speculatores* du prétoire étant presque tous des Italiens, le caractère lui-même très italien de la colonie fondée sur les bords du Rhône pouvait justifier le choix d'un tribun arlésien.⁵⁶ Plusieurs tribuns des cohortes prétoriennes, en poste sous Claude et Néron, étaient originaires de Gaule narbonnaise.⁵⁷

assez haute, semble-t-il, mentionnent des *speculatores* sans rapport explicite avec une cohorte prétorienne et appartenant à une centurie, qui a pu être commandée par un *centurio speculatorum*: voir ainsi CIL V 5071; VI 3600; 3629; AE 1926, 45.

⁵³ CIL XI 395. Voir DEMOUGIN 1992, 486–489, n° 588.

⁵⁴ Tac., Hist., 1, 25, 1.

⁵⁵ Contra DURRY 1938, 108–110. Le rang de *trecenarius* doit être dissocié des interrogations sur le nombre et sur le commandement des *speculatores Augusti*, puisque MANN 1983 a montré qu'il était probablement détenu par d'anciens centurions, ayant commandé successivement des vigiles, des *urbaniciani* et des prétoriens. Selon SPEIDEL 1994, 34, il est difficile de concevoir que les *speculatores* aient été moins de 300: les *Celeres* entourant Romulus (selon la tradition), la cavalerie prétorienne de l'époque républicaine et les *excubitores* de l'Antiquité tardive étaient forts de 300 hommes.

⁵⁶ Sur l'origine géographique des *speculatores*, voir CLAUSS 1973a, 52; CRIMI 2012. Un *speculator* d'origine viennoise a probablement servi au sein du prétoire, mais au II^e siècle (CIL VI 3607).

⁵⁷ L'un est originaire de Ruscino ([-- M]axumus: ILGN 632), deux autres de Vienne (T. Iulius Ustus: ILN Vienne 735; CIL XV 7167; CIL III 6123 = 14207.34; [T.?] Iulius Pollio: ILN Vienne 735; CIL X 7952 et 7863; Tac., Ann., 13, 15, 3) et un quatrième de Fréjus (Valerius Paulinus: Tac., Hist., 3, 43, 1; 3, 43, 3–4; 3, 44, 1). Sur le dernier, voir CHRISTOL 2012.

Le *cursus* affiché sur l'épithaphe d'Arles suivait probablement l'ordre direct et, après son tribunat à Rome, le défunt a sans doute été *[trib(unus)] / militum*. Ce grade supposait la dignité équestre et l'absence de mention de l'unité d'affectation confirme la datation haute du monument. La fin du texte était probablement consacrée à l'épouse du défunt. En admettant que seules les lettres *AVG* et *TRIB* manquent au-dessus, et même si le centrage de la troisième ligne était sans doute associé à la présence de légers retraits à gauche et à droite, l'espace disponible pour restituer un nom paraît réduit. L'épouse a pu porter un gentilice et un *cognomen* courts, à moins qu'elle n'ait été désignée que par son gentilice, peut-être suivi de sa qualité d'*uxor*. Le second procédé est attesté à haute époque.⁵⁸ Bien que l'épouse ait pu accompagner son mari dans ses déplacements, une éventuelle mention du couple pourrait davantage plaider pour un décès à Arles après l'accomplissement des charges militaires. La stèle nommait les occupants d'une concession funéraire, vraisemblablement d'un enclos. Cela suppose que les noms du tribun apparaissent dans la première partie du texte. Malheureusement, les vestiges de lettres des première et deuxième lignes conservées sont très difficiles à interpréter. Étant donné la précocité du monument, il est probable que le texte s'ouvrait directement par la mention du défunt, au nominatif ou au datif. Si l'initiale de son prénom, son gentilice, sa filiation, sa tribu et son possible surnom s'étaient répartis sur les deux premières lignes conservées, alors les lettres *+DAN* pourraient appartenir à un *cognomen*.⁵⁹ Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que la seconde moitié de la ligne ait été comblée par la mention d'une première charge, assumée au service de l'Empire ou de la colonie.⁶⁰ En fin de compte, nous proposons d'établir le texte suivant.

[---]++[---]
 [---]+DAN[---]
trib(unus ou -o) spec(ulatorum) [Aug(usti), trib(unus ou -o)]
 4 *militum et A+[---]*

5. Inscription en l'honneur d'un tribun militaire

Une autre inscription à examiner apparaît sur un fragment de marbre, brisé de tous les côtés, mesurant 32,7 cm de hauteur, 24 de largeur et 3,5 d'épaisseur (fig. 5). De couleur rosée, la pierre présente un aspect extrêmement proche de celui des inscriptions gravées en l'honneur du flamme de Rome et d'Auguste César (n°1), d'une part, et de

⁵⁸ E.g. CIL XII 1040 (Licinia, de Bédarrides); 2905 (Pompeia, de Cruviers-Lascours); 3196 (Annia et Memmia, de Nîmes) 3804 (Pompeia, de Nîmes); 4413 (Pompeia, de Narbonne).

⁵⁹ Oppidanus serait peut-être le plus probable. Les autres *cognomina* latins énumérés par SOLIN – SALOMIES 1994, 455, sont plus rares ou semblent inconciliables avec la première trace de lettre ou l'ampleur de la lacune.

⁶⁰ La lettre D pourrait d'ailleurs appartenir au mot *aedilis*, mais la lacune gauche pouvait accueillir plus de deux lettres et il serait difficile d'articuler cette lecture avec les lettres AN.

P. Proper[tius] Pater[culus] (n°2), d'autre part. Comme celles-ci, le document examiné devait faire partie du luxueux revêtement d'un monument honorifique. Découvert en 1962, il a été classé (sans certitude) parmi le matériel issu des cryptoportiques et est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.62.00.1). Le texte préservé se répartit sur trois lignes. Les espaces vacants au-dessus et en-dessous sont de 11,5 et 3,5 cm, donc bien supérieurs aux interlignes. Néanmoins, il est possible qu'une ligne supplémentaire soit perdue: elle aurait pu signaler la prise d'un décret des décurions, par le biais des caractères DD.⁶¹ Hautes de 4,4 à 4,9 cm, les lettres ont été gravées avec soin. Leurs empattements, de même que la forme des points de séparation (relevant parfois d'une certaine fantaisie), témoignent d'un souci d'élégance. La paléographie est ancienne. La boucle du P est bien ouverte, les jambages des M très penchés et les T légèrement surplombants. Le fragment a été signalé dans la Carte archéologique de la Gaule, sans photographie, ce dont L'Année épigraphique s'est fait l'écho.⁶² Le déchiffrement des lettres ne pose pas de difficulté.

[---]IO•M•F•+ [---]
 [---]IB•MIL•P+ [---]
 [---]IT•ET•PE+ [---]
 --- ?

En revanche, l'ampleur des lacunes à gauche et à droite est indéterminée, de même que la mise en page du texte, ce qui fragilise toute restitution. En dépit de ces incertitudes, une transcription cohérente peut être proposée, en admettant que les pertes ne sont pas très importantes et que le centrage du texte a pu induire de légers retraits aux deuxième et troisième lignes. À la première, le lapicide semble avoir dû serrer davantage sa gravure: il a placé un point de séparation dans le O et l'espace assez large entre *MIL* et *P+*, à la ligne inférieure, ne trouve pas d'équivalent. En tout cas, le texte s'ouvrirait par la mention d'un citoyen au datif, ce qui implique la présence d'une initiale et de quelques lettres constituant le début d'un gentilice. L'existence de *nomina* à la fois courts et fréquents (*Iulius* ou *Fabius*, par exemple) rend plausible la perte de quatre lettres seulement.⁶³ Après la filiation, l'indication d'une tribu est probable. Il pourrait s'agir de la *Teretina*, dans laquelle les Arlésiens étaient inscrits, si l'hommage avait été rendu à un notable local. L'abréviation *Ter(etina)* a pu précéder un *cognomen*, mais cela n'a rien de certain. Une absence de *cognomen* aurait été banale, à l'époque augustéenne ou avant le milieu du I^{er} siècle. Dans ce cas, mieux vaudrait envisager l'indica-

⁶¹ Voir l'*ordinatio* des inscriptions n°1 et 11.

⁶² ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°16 (AE 2008, 833).

⁶³ Mais bien d'autres gentilices en six lettres seraient possibles: e.g. *Iunius*, *Fadius*, *Nonius* ... Des gentilices plus rares, mais encore plus courts, sont attestés en Narbonnaise: *Auius* (CIL XII 3612, de Nîmes), *Doius* (ILN Valence 20), *Olius* (CIL XII 5031, de Narbonne) ou encore *Seius* (CIL XII 4420, de Narbonne; 3892 de Nîmes; ILN Vienne 203), par exemple.

tion de la tribu en toutes lettres, voire sous la forme d'une abréviation plus longue que la normale, telle que *Teretin(a)* ou *Teret(ina)*.⁶⁴

À la deuxième ligne, la restitution du grade de *[tr]ib(unus) mil(itum)* est certaine. En revanche, l'absence de tout autre titre à gauche est au mieux vraisemblable. Comme nous l'avons vu, le tribunat suppose que le récipiendaire de l'hommage ait été chevalier et l'omission de l'unité d'affectation constitue un signe d'ancienneté. En outre, il définit un contexte (l'exposé d'une carrière) qui incite à attribuer, avec une assez haute probabilité, les lettres *P+* à la mention d'une préfecture. L'abréviation de *praef(ecto)* n'est pas certaine, mais serait en cohérence avec celle de *trib(uno) mil(itum)*. De surcroît, elle s'accorderait bien avec l'indication de la tribu en toutes lettres et l'absence de *cognomen* à la première ligne, ainsi qu'avec la présence d'un léger retrait à la fin de la deuxième. En suivant cette piste jusqu'au bout, il faut envisager que la nature de cette préfecture soit explicitée à la troisième ligne. De prime abord, la séquence *[- -]IT•ET•PE+[- -]* peut faire penser à la conjonction de deux verbes, conjugués à la troisième personne du singulier. Cependant, la recherche de parallèles ne livre pas de résultats satisfaisants. La restitution de *p[raef(ecto) / equ]it(um)* apporte une solution d'autant plus séduisante. Cette préfecture éventuelle consiste, en fait, à envisager le personnage sous les traits d'un commandant d'une aile de cavalerie. La désignation d'un tel officier comme un *praefectus equitum*, sans autre précision, était courante sous les Julio-Claudiens, en particulier avant Claude; elle se rencontre à Arles dans le texte n°1.⁶⁵ Les ailes étaient confiées à des officiers qui, le plus souvent, disposaient d'une solide expérience militaire, fondée sur le tribunat ou une carrière primipilaire. Le *cursus* suivrait donc l'ordre direct, le personnage honoré ayant été tribun avant d'être promu à un grade plus prestigieux.⁶⁶

Les derniers caractères perturbent la compréhension d'une carrière qui, sans eux, aurait semblé classique. Leur déchiffrement est sûr, en particulier l'identification d'un second E, et non d'un R qui aurait pu mettre sur la piste d'une seconde préfecture. Le P et le E sont si rapprochés qu'il est improbable qu'ils correspondent à des éléments de dénomination d'un second citoyen.⁶⁷ La ligne s'achève par une trace très ténue, correspondant au départ d'une lettre. Il conviendrait donc de considérer *pr[ae]f(ecto) /*

⁶⁴ Cette absence d'abréviation apparaît sur CIL XII 727, mais aussi sur les épitaphes de M. Satrius (ILN Fréjus 149), de L. Cornelius Firmus (CIL III 4464) et de [. Attius V]index (inscription n°3), ainsi que sur des inscriptions sans rapport, explicite en tout cas, avec Arles (AE 1992, 1768 d'Haïdra; ILa Pétrucos 54; CIL XIII 5613; 6762). *Teretin(a)* figure sur CIL XII 788, mais aussi sur CIL III 7501 (de Troesmis) et VI 18485 (de Rome). Enfin, *Teret(ina)*, apparaît à Arles sur CIL XII 679 et 701, sur l'inscription n°8, mais aussi en dehors de la colonie: à Nyon (AE 1998, 975), à Carnuntum (CIL III 14358.18) et sur le sénatus-consulte *de Gn. Pisone patre* (CIL II²/5, 900, trouvé à Gemella).

⁶⁵ DEMOUGIN 1988, 337-338.

⁶⁶ Ibid., 340.

⁶⁷ La nature vraisemblablement honorifique de l'inscription incite à écarter la mention d'une épouse, à l'inverse de ce qu'inspire l'inscription n°4, elle de nature funéraire.

equ]it(um) et *pe+[- - -]* comme un ensemble cohérent, renvoyant à une même fonction militaire. Le problème déjà rencontré resurgit aussitôt: la recherche de parallèles permettant d'insérer le document dans une série n'apporte aucun résultat. Les seuls rapprochements possibles consistent à évoquer les *cursus* de deux *praefecti equitum et classis*, de Lanuuium et de Luna: A. Castricius et L. Pontius Strabo.⁶⁸ Par cette expression très ramassée, leurs inscriptions signalent qu'ils ont commandé une aile de cavalerie, puis une flotte. Encore à Luna, l'hommage rendu à L. Baebius évoque sa qualité de *praefectus eq(uitum) et [- - -]*.⁶⁹ La mention d'une *classis* dans la lacune est d'autant moins sûre, qu'il faut désormais compter avec l'inscription d'Arles. Cette dernière a pu se référer soit à deux préfetures successives, sur le modèle des carrières d'A. Castricius et de L. Pontius Strabo, soit au commandement d'une unité qui ne regroupait pas uniquement des cavaliers. Dans un cas comme dans l'autre, l'arme concernée reste à déterminer.

Comme pour le premier tribun étudié, il est aisé d'avoir de l'intuition, mais difficile d'établir une donnée incontestable. La mention de cavaliers puis de fantassins, et donc la restitution de *pr[ae]f(ecto) / equ]it(um) et pe[dit(um)]*, vient d'emblée à l'esprit, mais l'ensemble de la documentation conservée par ailleurs ne cite aucun préfet de ce type. Tout juste peut-on noter qu'au début du principat de Tibère, le *praefectus cohort(is) Vbiorum peditum et equitum* M. Vergilius Gallus Lusius était à la tête d'une unité qui rassemblait à la fois des fantassins et des cavaliers (à l'instar de ce que furent les *cohortes equitatae*).⁷⁰ Il est aussi question du regroupement de *pedites* et d'*equites* dans un passage des Annales de Tacite.⁷¹ En 28, les Frisons se soulevèrent contre les autorités romaines, au moment de la levée du tribut. Pour les mâter, le commandant de Germanie inférieure fit venir des détachements de Germanie supérieure: des *uexilla legionum e superiore prouincia peditumque et equitum auxiliarium*. À la lumière d'un tel témoignage notamment, il ne paraît pas impossible que le chevalier d'Arles ait commandé, non pas une unité régulière, mais des *uexillarii* composés à la fois de cavaliers et de fantassins. Dès lors, il serait naturel d'envisager un grade de *pr[aep(ositus)]*, et non de *pr[ae]f(ectus)*. Cependant, si le titre de préposé a fini par s'imposer en de tels cas, il ne semble pas attesté avant Hadrien⁷², alors que deux *praefecti uexillariorum* apparaissent dans l'épigraphie julio-claudienne.⁷³ La mention d'un préfet à Arles demeure donc l'hypothèse la plus plausible. En supposant une deuxième ligne un peu

⁶⁸ CIL XIV 2105 (voir DEMOUGIN 1992, 65, n°53); CIL XI 6964 revue par GASPERINI 1990 (AE 1992, 576; voir DEMOUGIN 1992, 161, n°176).

⁶⁹ AE 2000, 555.

⁷⁰ CIL X 4862 (voir DEMOUGIN 1992, n°301, 256–257). Les diplômes militaires concernant des cavaliers et des fantassins nomment les *equites* avant les *pedites*, comme ce pourrait être le cas dans notre inscription: e.g. AE 2007, 1764.

⁷¹ Tac., Ann., 4, 73, 1. Voir SAXER 1967, 8, n°5.

⁷² CIL X 5829 (SAXER 1967, 25, n°47).

⁷³ [...] Cornelius Valerianus (CIL II 3272, de Castulo) et M. Clodius Ma[- - -] (Inscr. It., X/5, 113), étudiés par DEMOUGIN 1992, 357–361, n°436 et p. 525–529, n°627.

plus longue, la restitution *pr[ae]f(ecto) uex(illariorum) / equ[itum] et pe[ditum]* pourrait même être proposée, mais la prudence commande sans doute de ne pas ajouter de l'inédit à l'inédit, en empilant les hypothèses.

En fin de compte, il faut reconnaître le caractère très hypothétique du texte proposé ci-dessous, mais le personnage honoré doit certainement être classé parmi les chevaliers qui ont vécu dans la colonie d'Arles entre l'instauration du Principat et l'avènement de Claude. Par la forme du monument et par son contenu épigraphique, l'hommage rendu ressemble à celui dont a bénéficié le chevalier arlésien P. Proper[tius] Pater[culus], à une date proche (n°2). Il pourrait être lu:

[- -]io M(arci) f(ilio) T[eretina],
 [tr]ib(uno) mil(itum), p[raef(ecto)]
 [equ]it(um) et pe[dit(um)]
 - - - ?

Les documents étudiés jettent de nouveaux éclairages sur un milieu social imparfaitement connu, mais crucial pour la connaissance de la Gaule narbonnaise dans les premières décennies du Principat. La société provinciale, et les colonies romaines en particulier, étaient dominées par une élite de chevaliers, dont le prestige et la légitimité reposaient autant sur la richesse que sur le service de l'État.⁷⁴ Avant le milieu du I^{er} siècle, l'armée constitua le cadre privilégié de cet engagement civique, ce qui traduit un attachement aux traditions militaires du peuple romain.⁷⁵ Fils ou petits-fils de vétérans de César, ces officiers étaient animés d'une fidélité indéfectible à l'égard du nouveau régime. Probable tribun des *speculatores Augusti*, un corps d'élite chargé de la protection rapprochée du prince et des membres de la famille impériale, le défunt de Trinquetaille (n°4) en semble la meilleure illustration. Un tel profil aiderait à comprendre mieux encore la relation étroite liant Arles à Auguste, que les sources laissent à voir dans toute leur diversité.⁷⁶

⁷⁴ Nous avons évoqué plus haut L. Aponius [- -] de Béziers et un chevalier anonyme de Narbonne, qui ont vécu à l'époque augustéenne. Il faut rapprocher le second des trois chevaliers qui, par roulement, devaient participer aux rites voués au *Numen Augusti* (CIL XII 4333, datée de 11). Pour une approche générale, voir CHRISTOL 2010b, 81–88.

⁷⁵ CHRISTOL 2004, 116–119, repère une inflexion quand, dans la seconde moitié de l'époque julio-claudienne, les carrières procuratoriennes ont offert un moyen de s'élever dans la société, couramment utilisé par des familles arlésiennes. Malgré tout, l'attachement de certains chevaliers de Narbonnaise à la facette militaire de leur identité ne s'est pas éteinte: par exemple, Sex. Adgenius Macrinus, ancien tribun de légion et notable nîmois, s'est fait représenter cuirassé sur son monument funéraire (CIL XII, 3175, daté des années 80 environ: en attendant la publication de la thèse de C. CHULSKY, voir notamment DEVIJVER 1989).

⁷⁶ Sur l'expression de l'attachement des Arlésiens à la personne d'Auguste dans le centre monumental de la colonie, voir GROS 1987; 2008a, 40–48; 2008b, 113–121; 2009, 113–116. Sur la présence d'un sanctuaire des *Lares Augusti* à Trinquetaille, voir TRAN 2014.

Enfin, l'analyse de ces modestes fragments pourrait influencer sur l'interprétation d'une découverte beaucoup plus spectaculaire et qui a fait l'objet d'un vif débat: celle du buste extrait du Rhône en 2007. Son inventeur a proposé de l'identifier à un portrait de César, sculpté du vivant du Dictateur, ce qui n'a pas convaincu plusieurs spécialistes de la sculpture romaine.⁷⁷ L'aspect «césarien» de l'œuvre est incontestable, mais cette ressemblance peut s'expliquer par la représentation d'un «visage d'époque», comparable à plusieurs autres pièces augustéennes.⁷⁸ Au terme de l'exposé de cette thèse, EMMANUELLE ROSSO se demande «qui d'autre que César aurait pu avoir un tel portrait érigé à Arles?»⁷⁹ Elle renvoie alors au flamine de Rome et d'Auguste César (n°1), non pour proposer l'identification d'un autre individu, mais pour essayer de saisir la psychologie d'un groupe social, un peu mieux connu grâce à notre propre étude. D'anciens officiers équestres, fils ou petit-fils de militaires et premiers notables de leur cité, pouvaient prétendre incarner la force d'âme et la gloire dont César avait donné le modèle. Comme d'autres représentants du pouvoir, ils avaient vocation à être honorés par des statues et des inscriptions, sous le contrôle des autorités et au cœur de l'espace public.

II. Le cœur civique d'Arles: un espace de représentation des élites

Les inscriptions gravées en l'honneur du flamine de Rome et d'Auguste César (n°1), de P. Proper[tius] Pater[culus] (n°2) et de l'un des «nouveaux» tribuns militaires (n°5) ont été déplacées à une date indéterminée – peut-être à la fin du IV^e ou durant le V^e siècle – de l'esplanade du forum jusqu'à ses cryptoportiques. Dès son origine, le forum de la colonie a été conçu, par Auguste et ses proches au premier chef, comme un lieu d'affirmation du pouvoir. Plusieurs monuments épigraphiques en témoignent: le *clipeus uirtutis*, bien sûr, mais aussi deux fragments de marbre portant la titulature d'Auguste en 8 av. J.-C., pour le premier, et peut-être une dédicace au *numen Augusti* pour le second.⁸⁰ Parallèlement, dès l'époque augustéenne là encore, le cœur de la colonie a abrité de nombreux monuments érigés en l'honneur de détenteurs du pouvoir d'un rang inférieur à ceux du prince et des membres de la famille impériale. Leur installation dans l'espace public était strictement encadrée par la colonie, représentée par l'ordre des décurions. Or il convient de verser à ce dossier quelques nouvelles pièces, découvertes elles aussi dans la galerie septentrionale des cryptoportiques, en contexte de dépotoir.

⁷⁷ LONG 2009, 58–73.

⁷⁸ Les idées de ROSSO 2010 ont reçu le soutien de P. ZANKER et de J.-CH. BALTU.

⁷⁹ ROSSO 2010, 300–301.

⁸⁰ AE 1952, 165–167. Au-delà de l'épigraphie, des sculptures célèbres procèdent du même phénomène: on pense au buste de Marcellus (probablement) et à la plaque représentant une comète (renvoyant à la divinisation de César) dans un dauphin (allusion à la dévotion apollinienne d'Auguste). Voir GROS 2009.

6. Inscription en l'honneur de M. Pompeius Silvanus Staberius Flavenus

De l'inscription initiale, gravée sur une plaque de marbre blanc, restent huit fragments (fig. 6 a, b, c, d) découverts en février 1951. Six ont été rapidement publiés. Ils appartiennent à deux parties distinctes de l'inscription (fragments a, b, c, d'une part; e, f, g, d'autre part). Le premier ensemble se situait à l'extrémité gauche de la plaque. Deux autres fragments (d et h; fig. 6b et 6d) sont restés inédits.⁸¹ On doit à MARC HEIJMANS d'avoir découvert leur appartenance au même monument. Ils se plaçaient respectivement dans la partie supérieure de la plaque et à son angle supérieur droit. L'ensemble est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.14, 15, 28; CRY.52.00.5). Dimensions: a) 32,5 × 33,5; b) 11 × 13; c) 28,5 × 13; d) 16,5 × 16; e) 17 × 17; f) 17 × 16,5; g) 13 × 33. La plaque devait s'étendre sur une largeur d'au moins 190 cm environ, pour une épaisseur de 5 à 6 cm. Les sept lignes conservées couvraient une hauteur d'environ 42 cm. De légères traces de réglures sont observables. Le début de la première ligne est légèrement en retrait. H. d. l.: l. 1: 6,8; l. 2: 5/5,5; l. 3: 3,8/4,6; l. 4: 3/3,2; l. 5: 3/3,1; l. 6: 2,8/3,4. L'écriture est très belle, la boucle des P assez ouverte, les T légèrement surplombants. Plusieurs I sont longs. En fin de première ligne, le lapicide a gagné de la place en imbriquant le L et le A et en gravant un très petit O. Des *apices* se trouvent au-dessus du A et du E de ++AVENO. À la deuxième ligne le nombre XV est surmonté d'une *uirgula*. Parmi les points de séparation, triangulaires, cinq sont placés au centre de O.

Éditions: BENOÎT 1952, 54, n°3 (AE 1952, 168); LATOUR 1953, 43 et 51, fig. 9; ECK 1972 (AE 1979, 399); PFLAUM 1978, 297, n°1 (ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 361–362, n°7).

Notices prosopographiques: JAGENTUEFEL 1958, 29–31, n°12; THOMASSON 1960, II, 37–38; PFLAUM 1978, 297–300, n°1; BURNAND 1982, 413, n°VII; PIR², VI, P 654, p. 287–288; THOMASSON 1996, 37–38, n°36; BURNAND 2005–2010, II, 217–223, n°89 S 16; RÜPKE 2008, 847, n°2764; THOMASSON 2009, 35, n°17:024.

+ [---]MP[---]ER•S[---]+NO•S+[---]++AVENO
 XVVIRO•S[---]+IV+DIS•SODALI•A[---]
 TITIALICOS•D[---]S•PROVINCIAE[---]
 4 PRO•PR•PROVI[---]+E+[---]
 ET•LEGIONI[---]
 AVGVST+[---]
 T[---]
 --- ?

⁸¹ CHRISTOL 2008, 197, y fait néanmoins allusion.

Aucun des éléments conservés ne permet de s'assurer de la nature précise du monument. Certes, la présence d'un cursus sénatorial parvenu à un niveau élevé est évidente: des sacerdoce, un consulat et le gouvernement d'une province sont mis en exergue, puis les autres titres sont énumérés dans l'ordre inverse. Cependant, le texte aurait pu correspondre aussi bien à une inscription honorifique qu'à une épitaphe scellée à un mausolée. La première possibilité paraît tout de même préférable, compte tenu de la découverte des fragments dans un dépotoir où se trouvaient plusieurs inscriptions très probablement issues du forum.⁸² Si l'inscription avait été destinée à un mausolée, on aurait sans doute préféré la graver sur une table moulurée (voir n°12). Un hommage aurait été rendu à un personnage, identifié d'abord à A. Didius Gallus Fabricius Veiento⁸³ par FERNAND BENOÎT, puis, de manière beaucoup plus convaincante, à M. Pompeius Silvanus Staberius Flavinus, par WERNER ECK. Une demi-douzaine de textes littéraires et neuf inscriptions citent le second sénateur, le plus souvent sous la dénomination simplifiée de M. Pompeius Silvanus: seule la dédicace de l'amphithéâtre de Lepcis Magna et l'inscription d'Arles donnent une dénomination plus longue.⁸⁴ Le dossier éclaire la carrière du personnage à partir de son consulat suffect de 45.⁸⁵ Il appartenait au collège sacerdotal des *quindecimviri sacris faciundis* quand il endossa la charge de proconsul d'Afrique, en 53.⁸⁶ Il gouverna la province pendant trois ans, jusqu'en 56 et dans des conditions telles qu'il fut mis en accusation – mais acquitté – en 58.⁸⁷ HANS-GEORG PFLAUM s'est fondé sur la lecture des lettres *LEC*, dans la partie médiane de la quatrième ligne, pour envisager que la mission de recruter des légionnaires lui ait été confiée ensuite, à une époque où Néron avait l'ambition de conquérir l'empire parthe.⁸⁸ La proximité de Silvanus avec la famille impériale lui permit de desservir le culte du divin Claude, en qualité de *sodalis Claudialis*, à partir de 64 au plus tard.⁸⁹ Le dernier prince julio-claudien l'envoya exercer les fonctions de légat d'Auguste propréteur en Dalmatie.⁹⁰ Il s'y trouvait quand éclata la guerre civile de 68–70. Taxé de vieux riche par Tacite, il ne s'impliqua pas avec une grande ardeur dans

⁸² ECK et al. 1996, 92, privilégie au contraire la seconde possibilité.

⁸³ PIR², III, F 91, p. 113–114.

⁸⁴ DI VITA-ÉVRARD 1965 (AE 1968, 549).

⁸⁵ *Ios.*, Ant., 20, 1, 2 (14) cite une lettre datée du 28 juin, sous le consulat de Rufus et Pompeius Silvanus. Deux tablettes de Murecine évoquent aussi les mêmes consuls: TPSulp 54 (du 3 octobre 45) et 63 (peut-être de septembre, ou bien d'octobre 45).

⁸⁶ Outre la dédicace de l'amphithéâtre, voir IRT, 338 (de 53: proconsul d'Afrique et patron de Lepcis Magna, M. Pompeius Silvanus fête la fin de travaux réalisés sur le forum lepcitain); ainsi que CIL VIII 11006 (de Henchir Zian, en Tripolitaine).

⁸⁷ Tac., Ann., 13, 52.

⁸⁸ La restitution d'H.-G. PFLAUM s'appuie notamment sur le parallèle de Ti. Claudius Proculus Cornelianus, procurateur adjoint du sénateur Iulius Verus (AE 1956, 123, de Lambèse).

⁸⁹ *Inscr. It.*, XIII/1, 29 (Fasti sodalium Augustalium Claudialium), n°2 (fragment découvert à Rome).

⁹⁰ Outre CIL III 9938, le dossier s'est enrichi d'une seconde borne de délimitation du territoire civique d'Asseria: AE 2003, 1333.

la première phase du conflit.⁹¹ Les Balkans s'étant ralliés à Vespasien, il participa néanmoins à la marche sur Rome contre Vitellius à la tête de six mille soldats.⁹² Au lendemain de la guerre, au début de l'année 70, les finances impériales étaient exsangues et le Sénat lança un emprunt de 600 millions de sesterces auprès des particuliers. Le nouveau pouvoir chargea M. Pompeius Silvanus de veiller à la bonne marche de cette entreprise.⁹³ Il fut ensuite promu curateur des eaux⁹⁴, entre 71 et 73, puis consul pour la deuxième fois, probablement en 76.⁹⁵ Après la mort et la divinisation de Vespasien, en 79, il devint *sodalis Flauialis*; après celles de Titus, en 81, *sodalis Titialis*. L'inscription d'Arles révèle enfin qu'il fut désigné consul, probablement en 82, dans la perspective d'exercer la magistrature suprême pour la troisième fois, durant l'année 83. Domitien l'invitait alors à siéger à son *consilium*.⁹⁶

Le déroulé de cette carrière est sûr, à l'exception des opérations de recrutement qui auraient été confiées à M. Pompeius Silvanus. À ce titre, les hypothèses de PFLAUM ont fait autorité, mais leur réexamen n'est pas inutile. La première consiste à lire *LEC* plutôt que *LEG*, au milieu de la quatrième ligne. Or aucune des deux leçons ne s'impose de manière indiscutable.⁹⁷ Sur le plan de l'interprétation, PFLAUM opte pour un *dilectus* au détriment d'un double commandement de légion, en s'appuyant sur un argument faible: le manque de compétences militaires que Tacite reproche à M. Pompeius Silvanus. Pourtant, ce jugement de l'historien n'est peut-être pas totalement fiable et, surtout, il est arrivé que des légions soient commandées par des légats peu compétents. Que Silvanus ait reçu la responsabilité d'un *dilectus* est donc vraisemblable, et non certain. Que cette charge ait été exercée *per Italiam*, comme l'envisage PFLAUM «*exempli gratia*» (sic), est encore plus incertain. Certes, Néron a levé, en Italie, une nouvelle unité qui reçut alors le nom de *legio I Italica*.⁹⁸ Cependant, des recrutements ont aussi eu lieu en Gaule narbonnaise, en Afrique et en Asie, durant l'année 65, dans l'objectif de renforcer les légions d'Illyrie.⁹⁹ M. Pompeius Silvanus connaissait

⁹¹ Tac., Hist., 2, 86, 3. L'historien oppose le comportement de M. Pompeius Silvanus à l'énergie de deux autres Narbonnais présents en Dalmatie: M. Antonius Primus, de Toulouse, et Cornelius Fuscus, peut-être de Fréjus. Voir SYME 1982, 464–465.

⁹² Tac., Hist., 3, 50, 2: ... *sex milia Dalmatarum, recens dilectus, comitabantur; ducebat Pompeius Silvanus, consularis* ...

⁹³ Tac., Hist., 4, 47.

⁹⁴ Frontin., 102, 14–15.

⁹⁵ Il est fait allusion à ce second consulat sur une inscription grecque, peinte sur une amphore découverte à Pompéi (CIL IV 2560).

⁹⁶ Iuv., 4, 109–110.

⁹⁷ PFLAUM 1978, 299, est catégorique («sur la copie des fragments on ne lit pas *leg*, mais bien *lec*»), mais ECK 1972, 267, n. 28, est beaucoup plus prudent.

⁹⁸ Suet., Nero, 19, 4: *Parabat et ad Caspiae portas expeditionem conscripta ex Italicis senum pedum tironibus nova legione, quam Magni Alexandri phalanga appellabat*. Dion Cassius (55, 24, 2) indique le numéro et le nom de la légion.

⁹⁹ Tac., Ann., 16, 13, 3: *Eodem anno dilectus per Galliam Narbonensem Africamque et Asiam habiti sunt supplendis Illyrici legionibus*.

bien deux de ces provinces, la première pour en être originaire et la deuxième pour l'avoir gouvernée pendant trois ans. Par ailleurs, il a bel et bien effectué des levées en Dalmatie. Tacite décrit en effet les six mille Dalmates commandés par Silvanus, pendant la guerre civile, comme un *recens dilectus*. Au total, dans l'attente d'un enrichissement – possible – du dossier et de recherches complémentaires, l'étude de la quatrième ligne de l'inscription d'Arles doit rester très prudente. Par ailleurs, le cursus de M. Pompeius Silvanus devait être exposé dans son intégralité, mais son début est irrémédiablement perdu. Les lettres *AVGVST* lisibles à la sixième ligne signalaient sans doute que Silvanus avait bénéficié de la faveur d'un empereur, qui aurait pu lui attribuer la fonction de *quaestor Augusti*, par exemple. Un tribunat militaire exercé dans une légion *Augusta* n'est pas à exclure non plus.

L'intérêt du premier fragment inédit (d) est de confirmer l'origine arlésienne de M. Pompeius Silvanus. Elle était déjà jugée très vraisemblable, voire prouvée, par la découverte de l'inscription dans la colonie rhodanienne.¹⁰⁰ L'indication de la tribu *Teretina* ne laisse plus la moindre place au doute. Consul en 45 alors que l'âge légal d'accès à cette magistrature était de 42 ans, M. Pompeius Silvanus a dû naître en 3 au plus tard. Comme nous l'avons vu, la société arlésienne semble alors dominée par une élite de rang équestre. Ainsi, Silvanus pourrait avoir été l'un des tout premiers sénateurs arlésiens. Mais il est aussi envisageable qu'il soit le fils de M. Pompeius M. f. Teret. Priscus: un sénateur cité en 20, au sein de la commission chargée de rédiger le *senatus consultum de Gn. Pisone patre*.¹⁰¹ Octogénaire, M. Pompeius Silvanus a dû être honoré sur le forum de la colonie, au moment de sa désignation à un troisième consulat qui parachevait sa carrière, ou bien à l'annonce de son décès.

Sans doute M. Pompeius Silvanus précède-t-il de quelques années A. Pompeius Paulinus, qui fut consul suffect en 54, avant de commander l'armée de Germanie inférieure.¹⁰² Cet Arlésien était le fils d'un chevalier, qui maria sa fille à Sénèque. Dans son traité *De breuitate uitae*, le philosophe souligne la vanité des charges de préfet de l'annonne, dont A. Pompeius Paulinus père s'est acquitté.¹⁰³ La question d'une possible parenté entre ces A. A. Pompeii Paulini et M. Pompeius Silvanus se pose, mais ne trouve pas de réponse claire. De manière plus générale, l'appartenance à la *gens Pompeia* soulève le problème des origines ethniques de ces sénateurs. De fait, le gentilice

¹⁰⁰ BURNAND 2005–2010, 221: «... la découverte de ces fragments à Arles prouvant l'origine arlésienne de ce sénateur». Néanmoins, W. ECK s'était montré un peu plus prudent, dans RE Suppl. XIV, col. 437–438, n°116, en particulier.

¹⁰¹ CIL II²/5, 900; voir ECK et al. 1996, 92–93, ainsi que l'annotation de A. BIRLEY dans SYME 1999, 124. L'hypothèse repose essentiellement sur l'inscription de Priscus dans la tribu *Teretina*. Le personnage serait né vers 20 av. J.-C., soit quelques années plus tôt que les tout premiers sénateurs de Narbonne attestés: le Nîmois Cn. Domitius Afer, le Viennois D. Valerius Asiaticus et le Fréjusien L. Iulius Graecinus *iunior*, le père d'Agricola (CHAUSSON 2010, 194).

¹⁰² Sur ce personnage et ses proches, voir PIR², VI, P 634–635, p. 280–281; P 678, p. 299. BURNAND 2005–2010, 214–216, n°87 S 15, cite la bibliographie antérieure.

¹⁰³ Sen., Breu., 18–19.

Pompeius est d'une grande banalité en Gaule narbonnaise et les historiens voient dans cette diffusion l'empreinte de la promotion de chefs indigènes au droit de cité, lors du passage de Pompée dans la région, dans les années 70 av. J.-C.¹⁰⁴ La citoyenneté romaine du grand-père de l'historien Trogue-Pompée, un Voconce engagé au côté de Pompée durant les guerres sertoriennes, est célèbre.¹⁰⁵ Il est d'autant plus remarquable que Pline l'Ancien décrive les ancêtres du côté paternel de A. Pompeius Paulinus fils comme vêtus de peaux, c'est-à-dire comme des Gaulois.¹⁰⁶ Certes, les Pompeii d'Arles n'étaient visiblement ni tous parents ni tous d'origine celte. Inscrit dans la tribu *Sabatina*, l'édile A. Pompeius Pius appartenait probablement à une famille originaire d'Étrurie.¹⁰⁷ Même si l'on peut rester indécis sur les liens de parenté et le milieu d'origine de M. Pompeius Silvanus, il reste que l'affirmation précoce d'un sénateur arlésien orienterait vers les clientèles provinciales et tendrait à confirmer une observation de Tacite, réécrivant le discours de Claude devant le Sénat, en 48. L'historien semble prêter au prince une allusion à l'intégration aux colonies de vétérans (*deductae per orbem terrae legiones*) de provinciaux (*additis prouincialium ualidissimis*).¹⁰⁸ Ainsi, comme les Iulii de Fréjus¹⁰⁹, les sénateurs arlésiens portant le nom de Pompeius pourraient être les descendants de citoyens romains d'origine provinciale, admis dans le corps civique de la colonie au moment de sa déduction.

Sur le second fragment inédit (h) apparaît le dernier *cognomen* qui entrerait dans la dénomination complète de M. Pompeius Silvanus. Il est a priori surprenant de lire *FLAVENO*, car GINETTE DI VITA-ÉVRARD a lu *FLAVINVS* sur la dédicace de l'amphithéâtre de Lepcis Magna, en 1965. Néanmoins, cette dernière inscription comporte des E et des F aux barres très courtes et, à l'inverse, des I pourvus d'empattements assez développés. Une telle graphie, ajoutée à l'état médiocre de la pierre, est susceptible d'induire des confusions. La photographie que KHALED MARMOURI nous a transmise – ce dont nous le remercions vivement – ne laisse plus de place au doute : il faut lire Flavenus aussi bien à Arles qu'à Lepcis Magna (fig. 6e). Ce nom rare est connu par ailleurs comme un gentilice. Trois occurrences seulement peuvent en

¹⁰⁴ Sur cette interprétation de la diffusion des gentilices latins dans les provinces, voir l'approche pionnière de BADIAN 1958, 302–321 (en particulier 309–310), commentée sur le plan méthodologique par CHRISTOL 2010a, 265–266.

¹⁰⁵ Iust., 43, 5, 11–12.

¹⁰⁶ Plin., NH, 33, 143: *At, Hercules, Pompeium Paulinum, Arelatensis equitis Romani filium paternaue gente pellitum, XII pondo argenti habuisse apud exercitum ferocissimis gentibus oppositum scimus.*

¹⁰⁷ DONDIN-PAYRE 1992 (AE 1992, 1182).

¹⁰⁸ Tac., Ann., 11, 24, 3: *Tunc solida domi quies et aduersos externa floruius, cum Transpadani in ciuitatem recepti, cum specie deductarum per orbem terrae legionum, additis prouincialium ualidissimis, fesso imperio subuentum est. Num paenitet Balbos ex Hispania nec minus insignis uiros e Gallia Narbonensi transiuisse? Manent posterii eorum nec amore in hanc patriam nobis concedunt.*

¹⁰⁹ SYME 1999, 62.

être relevées dans la ville de Rome, tandis que six autres se concentrent sur l'*album* de la *familia Siluani* de Trebula Mutuesca.¹¹⁰ Beaucoup plus courant, en particulier en Italie et en Afrique, Staberius est aussi un nom latin (un gentilice) qui ne trouve pas d'autre attestation en Gaule méridionale.

Disposer de fragments qui se répartissent désormais du bord gauche au bord droit de la plaque incite à tenter de faire coïncider les restitutions suggérées par la science prosopographique avec la composition graphique du *titulus* arlésien. RICHARD GRASBY s'est lancé dans ce travail au tournant des années 1990 et 2000, avant de communiquer ses dessins à MARC HEIJMANS (fig. 6f et 6g). Dans la partie gauche de l'inscription, il propose d'apporter de petites modifications à la transcription de PFLAUM: *designato* aurait été gravé en toutes lettres, à la troisième ligne, tandis que *prouinc(iae) Dalmatiae* aurait été légèrement abrégée, à la ligne suivante. Mais les véritables difficultés surgissent à droite, car le texte proposé par WERNER ECK et PFLAUM paraît trop long. Il faut donc envisager soit la perte d'un élément onomastique à la première ligne, soit des formulations plus courtes et/ou une graphie économe d'espace. Dans la seconde perspective, à la deuxième ligne, l'abréviation *sodali Aug(ustali)* ferait écho à quatre inscriptions italiennes et une de Corinthe.¹¹¹ En outre, le lapicide a pu agir de la même manière qu'à la ligne supérieure: graver un petit I final au-dessus du second L et enchevêtrer le premier L et le A de FLAVIALI. À la troisième ligne, les lettres sont de taille bien inférieure à celles de la première, ce qui oblige à réduire d'autant plus les propositions antérieures. La mention de toutes les étapes du cursus de M. Pompeius Silvanus impliquerait l'omission du caractère triennal du proconsulat d'Afrique et l'abréviation d'*Afric(ae)*. Dans la seconde moitié de la quatrième ligne, la région dans laquelle un recrutement aurait été accompli et les unités concernées sont trop incertaines pour proposer une restitution complète. Toutes ces conjectures supposeraient une composition assez déséquilibrée, dans le sens où les abréviations et autres gains de place se concentreraient très nettement dans la partie droite de la pierre. Même si la graphie de FLAVENO tend à montrer qu'il en était ainsi à la première ligne, il serait plus satisfaisant d'aboutir à un texte plus homogène. De surcroît, à la troisième ligne, même en supposant une mention courte du proconsulat d'Afrique et de la curatelle des eaux, la restitution semble encore un peu trop longue. En conséquence, même s'il est malheureusement impossible de trancher avec assez d'assurance, la perte d'un élément onomastique supplémentaire, par rapport à la dédicace de l'amphithéâtre de Lepcis Magna, paraît préférable. C'est pourquoi, des deux possibilités présentées ci-dessous à titre d'hypothèse, nous avons tendance à privilégier la première.

¹¹⁰ CIL VI 4769, 7237, 15253; AE 1929, 161.

¹¹¹ CIL V 24 (de Pola); X 4638 (de Cales); XI 3367 (de Tarquinii); XIV 3608 (de Tibur); I.Corinth 219.

M(arco) [Po]mp[ei]o . f[ilio] T[er(etina) S[ilu]ano St[aberio] Flaueno,
(quindecim)uiro s[acris fa]ciundis, sodali A[ugustali, sodali Flauiali]
Titiali, co(n)s(uli) d[esignato (tertium), proco(n)s(uli) prouinciaie [Africae
(tertium), cur(atori) aquar(um), leg(ato) Aug(usti)]
 4 *pro pr(aetore) prou[nc(iae) Dalmatiae, misso ad di]lec[tum ? --- legionis ---]*
et legioni[s ---]
Augusti [---]
T[---]
 --- ?

M(arco) [Po]mp[ei]o . f[ilio] T[er(etina) S[ilu]ano St[aberio] Flaueno,
(quindecim)uiro s[acris fa]ciundis, sodali A[ugustali, sodali Flauiali]
Titiali, co(n)s(uli) d[esignato (tertium), proco(n)s(uli) prouinciaie [Afric(ae),
cur(atori) aquar(um), leg(ato) Aug(usti)]
 4 *pro pr(aetore) prou[nc(iae) Dalmatiae, misso ad di]lec[tum ? --- legionis ---]*
et legioni[s ---]
Augusti [---]
T[---]
 --- ?

7. *Inscription en l'honneur de [---] Cras[sus], proconsul de Narbonnaise*

Brisé à gauche, à droite et en bas, le fragment provient d'une plaque de marbre gris, une trace d'agrafe de scellement se trouvant au dos (fig. 7). Découvert en février 1951, à l'extrémité orientale de la galerie, il est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.17). Dimensions: 24 × 17,7 × 5,4. Le texte s'étendait sur plus de trois lignes. H. d. l.: l. 1: 6; l. 2: 4; l. 3: 3,2. L'écriture est très belle. On note la compénétration du C et du R (3,3), à la première ligne, et la présence d'un point de séparation triangulaire, à la troisième. L'inscription a été signalée, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°11 (AE 2008, 830).

[---]R̄CRAS[---]
 [---]Q̄CON[---]
 [---]NSIS•LEG[---]
 [---]++[---]

Le fragment est issu d'une inscription gravée en l'honneur d'un sénateur, dont la carrière était présentée dans l'ordre inverse. Le nom du personnage était inscrit à la première ligne. *RCRAS* échappe à toute compréhension, sauf à considérer que ces lettres n'appartenaient pas au même mot. Ainsi, l'hommage a dû être rendu à un citoyen romain qui portait le *cognomen* Crassus et était inscrit dans une tribu dont l'abréviation

usuelle s’achevait par un R.¹¹² La tribu *Ter(etina)*, dans laquelle étaient inscrits les Arlésiens, notamment, vient d’emblée à l’esprit. Néanmoins, les tribus *Cor(nelia)*, *Hor(atia)*, *Quir(ina)* et *Ser(gia)* sont tout aussi possibles, d’autant que Crassus paraît honoré en qualité de magistrat romain, et non de notable local. En effet, les lettres de la deuxième ligne doivent être attribuées au titre de proconsul, décliné au datif, sans être abrégé. Or, parmi les provinces du peuple romain, la Gallia Narbonensis est la seule dont le nom s’achève en *NSIS*. Enfin, les dernières lettres conservées correspondent au début ou à l’abréviation du mot *legatus*. Entre la préture et le proconsulat, le sénateur honoré a assumé au moins une autre fonction, soit de commandant de légion (*legatus legionis*), soit de bras-droit d’un gouverneur d’une province du peuple romain (*legatus pro praetore*).¹¹³

Les lacunes situées à gauche du fragment sont d’une ampleur indéterminée et soulèvent des problèmes d’interprétation. À la première ligne étaient gravés a minima une initiale de prénom, un gentilice de taille inconnue, une filiation et l’abréviation d’une tribu. Il faut en déduire qu’à la deuxième ligne, le proconsulat était précédé d’autre chose. Le titre de consul et une prêtrise, ou le titre de consul désigné, ont pu être indiqués. Cela supposerait que les Arlésiens aient salué un ancien gouverneur promu à un rang supérieur, ou un gouverneur qui s’apprêtait à quitter la province. Celle-ci a pu être nommée de plusieurs manières différentes. Le mot *provinciae* a pu être inscrit en toutes lettres ou plus ou moins abrégé. En fonction de ce paramètre, la présence ou l’absence de *Galliae* à sa suite paraît plus ou moins vraisemblable.

La forme des lettres incite à attribuer l’inscription au I^{er} siècle. La gravure d’un petit R à l’intérieur du C de *Cras[sus]*, en particulier, correspond à un procédé fréquent à l’époque julio-claudienne. Ainsi, malgré son apparence modeste, le fragment constitue un document remarquable: jusqu’à présent, seuls sept proconsuls de Narbonnaise étaient connus au I^{er} siècle (six julio-claudiens et un flavien).¹¹⁴ En l’état actuel de la documentation, le personnage honoré ne semble pouvoir être identifié avec certitude à aucun des sénateurs déjà connus porteurs du *cognomen* Crassus.¹¹⁵

[---]r(---) Cras[so],
 [---]pr]ocon[suli]
 [---]Narbone]nsis, leg[---]

¹¹² Un point de séparation a pu exister entre le R et le C. La succession de l’abréviation d’un prénom et d’un gentilice est improbable.

¹¹³ Sur les fonctions prétoriennes assumées par les proconsuls de Narbonnaise, voir PFLAUM 1978, 48–54.

¹¹⁴ PFLAUM 1978, 3–13.

¹¹⁵ Parmi eux figurent bien sûr les Licinii Crassi (voir PIR², V, 1, L 186–192, p. 36–40). On note que M. Licinius Crassus Frugi (PIR², V, 1, L 190, p. 37–39) et Cn. Pompeius Crassi f. Magnus (PIR², VI, P 630, p. 278–280) sont inscrits dans la tribu *Menenia* (voir CIL VI 31721 et 31722).

8. Inscription en l'honneur d'un notable local

Brisé en haut, à gauche et en bas, le fragment appartenait à une plaque de marbre blanc (fig. 8). Découvert en février 1951 (à l'extrémité orientale de la galerie), il est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.19). Dimensions: 36 × 29,5 × 4,5. Centré, le texte s'étendait sur au moins quatre lignes. H. d. l.: l. 1: 6,4; l. 2: 5,8; l. 3: 3,5/3,7; l. 4: 3,2. L'écriture est belle. La fin du R et le départ du A sont liés, à la troisième ligne. Il y a un *apex* sur le A. La trace d'un I long apparaît au début de la quatrième ligne. On note la présence de points de séparation. Les lettres sont assez espacées les unes des autres. L'inscription est signalée, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°12.

--- ?
 [---]RET
 [---]O
 [---]NORATO
 4 [---]+B•D•S•P•F

Le fragment a dû appartenir à une inscription honorifique, exposée sans aucun doute dans le centre monumental de la colonie. La perte d'une ligne, voire de plusieurs, au-dessus du texte conservé est possible. Un décret des décurions, nécessaire à l'installation d'un hommage dans l'espace public, était sans doute signalé, comme dans l'inscription n°11 (infra). Les lettres des première et deuxième lignes sont de même taille et bien supérieures à celles des troisième et quatrième lignes. Elles mettaient en valeur le nom du personnage honoré, décliné au datif. Il s'agissait probablement d'un notable local, inscrit dans la tribu *Teret(ina)*.¹¹⁶ Le O de la deuxième ligne appartenait à son *cognomen*. Il faut donc déplorer la perte de l'initiale d'un prénom, d'un gentilice et d'une filiation à la première ligne. À la troisième, il est question d'un honneur reçu. En déterminer la nature avec certitude est exclu, car plusieurs possibilités existent. L'une consiste à supposer l'attribution par la cité des ornements d'une magistrature, d'une prêtrise ou du décurionat. En Gaule narbonnaise, C. Cassius Primus a été *flamoni ornamentis honoratus* à Béziers et [A]ponius Cherea *aedilicis ornamentis honoratus* à Narbonne.¹¹⁷ De même, plusieurs sévirs ont reçu les ornements décurionaux de la cité de Nîmes.¹¹⁸ Toutefois, le *titulus* d'Arles a aussi pu faire référence au rang bien plus prestigieux de chevalier romain. L'épithaphe de M. Attius Paternus, découverte à proximité de Nîmes, est dédiée *equo public(o) honorato*.¹¹⁹ La base marseillaise de Cn. Valerius Pompeius Valerianus présente une formule comparable, mais précise que le che-

¹¹⁶ Sur l'abréviation *Teret(ina)*, voir supra n. 64.

¹¹⁷ CIL XII 4232; ILGN, 573.

¹¹⁸ CIL XII 3203, 3219 (de Nîmes); 4081 (d'Uchaud).

¹¹⁹ CIL XII 3200 (de Clarensac).

val public a été attribué par Marc Aurèle et Lucius Verus.¹²⁰ L'expression *equo publico honorato*, sous une forme plus ou moins abrégée, figurait peut-être à la troisième ligne de la plaque des cryptoportiques. L'achat et la gravure de cette dernière ont été financés par un individu dont l'identité et le statut demeurent indéterminés.¹²¹ Sur le critère, incertain par nature, de la paléographie, on est tenté de placer cette action dans le cours du I^{er} siècle.

--- ?
 [--- *f(ilio) Te]ret(ina)*
 [---]o,
 [--- *ho]norato*
 4 [---]ib(---), *d(e) s(ua) p(ecunia) f(ecit)*.

9. Extrait d'un décret honorifique?

Les deux fragments, jointifs, proviennent d'une plaque en marbre blanc, brisée à gauche, en haut et à droite (fig. 9). Une moulure en constitue la partie inférieure. Découverts en 1955, dans la partie occidentale de la galerie, ils sont conservés au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.55.00.1). Dimensions: 24 × 42 × 4. H. d. l.: 1,6/1,7. L'écriture est soignée. Des points de séparation sont conservés et, à la troisième ligne, un second point se trouvait peut-être après *IN*, là où la pierre est endommagée. On note la présence de réglures. L'inscription a été signalée, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°14 (AE 2008, 831).

 [---]AD[---]
 [---]LTERAM[---]
 [---]M•IN COLON[---]
 4 [---]EGATOS•ADSP+[---]
 [---]RE•MERVISSET•INQ[---]
 T•POM[---]

Parce que lacunaire, l'inscription n'est guère compréhensible: seules quelques bribes peuvent être interprétées à la fin du texte. Ainsi, en ce qui concerne la deuxième ligne, l'accusatif féminin *[a]lteram* de l'adjectif *alter* suppose une allusion à deux objets ou deux actions, mais il est impossible de préciser ce dont il était question. À la cinquième ligne, *meruisset* correspond au verbe *mereo* conjugué au plus-que-parfait du subjonctif, à la troisième personne du singulier. Il est ainsi fait allusion aux *merita*

¹²⁰ CIL XII 410.

¹²¹ La lecture *[l]ib(ertus)* ne s'impose pas obligatoirement, compte tenu de la suite du texte et des parallèles disponibles.

d'un individu digne de louange et le plus probable est d'avoir affaire à une inscription honorifique. Les deux lettres précédant le verbe doivent appartenir à un ablatif singulier, renvoyant à une vertu mise en œuvre. Au II^e siècle, le collègue des dendrophores de Rome a honoré M. Poblucius Hilarus d'une statue, en se justifiant en ces termes: *quod cumulata omni erga se benignitate meruisset*.¹²² Une formule voisine a pu être inscrite sur la plaque d'Arles, mais la vertu célébrée correspondait à un mot s'achevant en *-or* au nominatif. Le personnage honoré a sans doute manifesté de l'*amor*.¹²³ Il n'est pas impossible non plus que ses efforts (*labor*) ou sa bonne foi (*candor*) aient été vantés, mais ces qualités étaient beaucoup plus rarement soulignées.¹²⁴ Dans l'épigraphie des Gaules, les lettres *INQ* font penser à la charge d'*inquisitor*, confiée à un notable siégeant au Conseil fédéral des Tres Galliae, à l'Autel du Confluent de Condate.¹²⁵ Mais le lien avec Arles et la Narbonnaise ne s'impose pas d'emblée et *inque* est aussi possible.

À la troisième ligne, l'allusion à la *colonia* pourrait laisser entendre que tous les Arlésiens ont profité des attentions du personnage, à moins qu'elle n'ait appartenu à une formule du type d'*omnibus honoribus in colonia sua functus*. À la quatrième ligne, il doit être question de *legati*, peut-être de représentants de la colonie. Par décret des décurions, de tels légats pouvaient recevoir la mission de se rendre chez un notable, pour l'informer d'un honneur voté en sa faveur, pour lui proposer de devenir le patron de la cité, en particulier.¹²⁶ À la fin de *ADSP+*, la lecture d'un E ou d'un L est envisageable, mais l'identification d'un E doit être privilégiée, compte tenu de l'inexistence de mots latins en *a(d)spl-*. Néanmoins, nous ne sommes pas parvenus à donner sens à cette séquence de lettres. Enfin, à la dernière ligne, était cité un individu répondant au prénom de Titus et au gentilice de Pompeius ou de Pomponius. La première possibilité est la plus probable, puisqu'une vingtaine de Pompeii apparaissent dans l'épigraphie arlésienne, mais les trois Pomponii également attestés empêchent d'exclure la seconde.¹²⁷ Nommé à la dernière ligne de l'inscription, par des lettres aussi petites que les autres, ce T. Pom[- -] n'était probablement pas le personnage honoré, mais les indices manquent pour se prononcer sur son rôle dans la procédure d'hommage. Sans doute a-t-il pu faire partie des légats mentionnés plus haut ou être responsable de la réalisation matérielle du monument. En fin de compte, il semble possible que l'inscription corresponde à l'extrait d'un décret des décurions, motivant l'honneur ou l'hommage reçu par un personnage de haut rang.

¹²² CIL VI 30973.

¹²³ FORBIS 1996, 46–50; LE ROUX 2002 [= 2011, 565–581].

¹²⁴ Sur le *labor*, voir FORBIS 1996, 74–76. Dans l'AE, F. GAYET envisage [*quod insigne omni erga se labo]re*: la restitution est plausible, mais, à notre connaissance, ne peut s'appuyer sur aucun parallèle.

¹²⁵ Voir par exemple CIL XIII 1690, 1695, 1697.

¹²⁶ E.g. CIL V 7039 (Augusta Taurinorum); VI 1492, 1685. Voir aussi les tables de patronat inscrites par des collèges professionnels, sur le modèle des cités: CIL XI 5748, 5750 (Sentinum).

¹²⁷ Sur les Pompeii, e. g.: CIL XII 732, 736, 806, 861–864 ... Sur les Pomponii: CIL XII 836; AE 2008, 846b et 847.

 [---]AD[---]
 [--- a]lteram [---]
 [---]M in colon[ia ---]
 4 [--- l]egatos ADSPE[---]
 [---]re meruisset INQ[---]
 T(itus ou -iti ou -ito) Pom[---]

10. Inscription commémorant l'érection de deux statues

L'inscription figure sur un bloc en pierre froide, brisé à gauche, en haut et en bas (fig. 10). La moulure latérale droite est préservée. Découverte en mai 1937, la pierre est conservée au Musée départemental de l'Arles antique (FAN.92.00.2736). Dimensions: 29,5 × 27,5 × 17,5. Le texte couvrait plus de quatre lignes. H. d. l.: l. 1: 2,7/2,9; l. 3: 2,2; l. 4: 2,1/2,4; l. 5: 2,3. Les lettres sont de forme assez élégante, mais ont été inscrites avec peu de soin. La barre des A est très légèrement gravée, voire omise. La boucle du P est très ouverte. La queue des Q est longue. Deux ligatures d'un V et d'un A se succèdent à la quatrième ligne. De longs *apices* se trouvent sur le second E de *ERE* et sur le A de *DVAS*. On note la présence de points de séparation. L'inscription a été signalée, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 361, n°3.

 [---]ERE•P
 [---] ?
 [---]M • QVA
 4 [---]TVAS•DVAS
 [---]QVAE

La majeure partie de ce texte, qui devait être assez long, est perdue, si bien que les bribes conservées sont très difficiles à comprendre. À la première ligne se trouvent les lettres *ERE*, un point de séparation et un P. Cette séquence est pour le moins obscure. La conjecture la moins insatisfaisante consiste à supposer une action collective financée [*a]ere p(ublico)*, c'est-à-dire grâce à des fonds publics: cette formule abrégée apparaît sur des inscriptions de Falerii Novi, de Dougga et peut-être de Catane.¹²⁸ À la quatrième ligne, figure l'adjectif numéral *duo*, à l'accusatif féminin pluriel. Il est l'épithète d'un nom commun s'achevant en [---]tuas: la lecture d'un T, à la barre très légèrement gravée, juste après la lacune, est sûre. Le syntagme [*sta*]tuas duas renvoyait

¹²⁸ CIL XI 7506; VIII 26648; X 7017.

très probablement à l'érection de deux statues.¹²⁹ La forme des lettres incite à envisager une datation plus basse que celle des autres fragments étudiés.

 [--- a]ere p(ublico) ?
 [---] ?
 [---]M qua
 4 [--- sta]tuas duas
 [---]QVAE

11. Mention d'un décret des décurions

Brisé à gauche et en bas, le fragment forme l'angle supérieur droit d'une plaque de marbre gris, un trou de crampon étant encore visible au dos (fig. 11). Découvert en février 1951 à l'extrémité orientale de la galerie, il est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.05). Dimensions: 14,5 × 42 × 11. H. d. l.: 7,2. L'écriture est belle. La pierre se trouve parmi les petits fragments signalés, sans transcriptions ni photographies, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°17.

[D(ecreto)] d(ecurionum)

Placées dans les deux angles supérieurs de la plaque, les lettres DD signalaient que l'inscription était affichée sur une décision de l'ordre des décurions, prise sous la forme d'un décret. Cette indication en tête d'une inscription honorifique apparaît plusieurs fois dans l'épigraphie arlésienne.¹³⁰

III. Autres fragments issus des fouilles des cryptoportiques

Un dernier ensemble de fragments, issu lui aussi de plusieurs fouilles réalisées aux cryptoportiques du forum, ne se rattache pas aux élites évoquées précédemment (ou en tout cas pas explicitement, compte tenu de leur état de conservation). Il est présenté ici par souci d'exhaustivité. Deux éléments d'épithaphes, qui n'appartiennent pas au dépotoir découvert en 1951, semblent en faire partie. Ces pierres ont dû être transportées d'une nécropole suburbaine jusqu'au cœur de la ville, ce qui indique l'hétérogénéité du groupe de textes découverts dans l'ensemble des cryptoportiques.¹³¹ Les der-

¹²⁹ En Gaule narbonnaise, voir la base dédiée à un certain L. Allius Severus (CIL XII 1115; ILN, Apt 35).

¹³⁰ Voir l'inscription n° 1, ainsi que CIL XII 701.

¹³¹ Une sculpture de marbre blanc, correspondant à un angle d'une cuve de sarcophage, a aussi été découverte dans les cryptoportiques: ROTHÉ – HEIJMANS 2008, 365–366, n°41, fig. 319.

niers fragments, réunis dans un tableau, ne conservent que les vestiges de quelques lettres. Ils font prendre encore mieux conscience de l'ampleur de la documentation perdue depuis la fin de l'Antiquité.

12. Épitaphe de [---] Niger

Ce fragment de plaque en marbre blanc est brisé à gauche, en bas et à droite (fig. 12). Une moulure en constitue la partie supérieure. Découvert en 1939, dans la galerie occidentale, il est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (FAN.92.00.2737). Dimensions: 18 × 22 × 5. Les lettres lisibles se répartissent sur deux lignes. H. d. l.: l. 1: 6,2; l. 2: ca 5. L'écriture est belle. On relève la compénétration d'un G et d'un E, la gravure d'un très petit O et la présence de points de séparation curvilignes, en zigzag. L'inscription est signalée, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 361, n°4 (AE 2008, 829).

[---]NIGER•S[---]
[---]OMITO•+[---]

Ce modeste fragment semble citer deux individus. Le premier apparaît au nominatif. Il porte un *cognomen* courant, attesté deux autres fois dans la colonie, par T. Callonius C. f. Volt. Niger et par le charpentier de marine Caecilius Niger.¹³² En revanche, le second personnage est mentionné au datif et devait s'appeler [--- D]omitus.¹³³ Beaucoup plus rare, ce *cognomen* est porté par deux notables de Béziers, morts dans la première moitié du I^{er} siècle: C. Gresius L. f. Pup. Domitus et son père L. Gresius T. f. Pup. Domitus.¹³⁴ À la première ligne, on discerne la boucle supérieure d'un S qu'il est séduisant d'interpréter comme la première lettre du pronom personnel *sibi*. La plaque nommerait les occupants d'un monument funéraire réalisé par [---] Niger, pour lui et ses proches.¹³⁵ À la deuxième ligne, après le signe de séparation, devait être indiqué le lien unissant [---] Niger à [--- D]omitus. La trace de lettre finale correspond à un départ de haste. La paléographie de l'inscription est caractéristique du I^{er} siècle et de l'époque julio-claudienne, en particulier.

[---] Niger s[ibi et ? ---]
[--- D]omito +[---]

¹³² CIL XII 691 (mais le défunt n'était pas arlésien d'origine); 5811.

¹³³ SOLIN – SALOMIES 1994, 472, n'autorise pas d'autres possibilités.

¹³⁴ LAMOINE 1999 (AE 1999, 1034).

¹³⁵ CIL XII 694, 723, 793 ou encore 800, par exemple, reposent sur des formulaires comparables: sans dédicace aux dieux Mânes, ces épitaphes sont réalisées par un personnage cité au nominatif, pour lui et pour des proches cités au datif.

13. Épitaphe de [P.] Lici[nius]

Ce fragment de calcaire est brisé de tous les côtés (fig. 13). Au dos, le reste d'un cadre mouluré indique que les deux faces de la pierre ont été utilisées successivement. Le monument a été découvert en 1955 dans la partie supérieure d'un mur peut-être tardif, sous le temple, dans la galerie septentrionale. Il est conservé au Musée départemental de l'Arles antique (CRY.55.00.2). Dimensions: 29 × 17 × 6. Le texte s'étend sur cinq lignes. H. d. l.: l. 1: 3,9; l. 2: 3,2; l. 3: 3,1/2,7; l. 4: 3,2/2,7; l. 5: 2,6. La gravure est assez peu soignée. Les jambages des M et des N sont curvilignes. Les P sont pourvus de grands empattements et leur boucle est très ouverte. Un point de séparation est conservé. Le texte est signalé, sans photographie, par ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°15 (AE 2008, 832).

D[---]
 [-]LICI[---]
 P•LICIN[---]
 4 PATRON[---]
 MER[---]

À la première ligne, subsiste la partie gauche d'un D. La mise en page centrée et les autres inscriptions découvertes dans les cryptoportiques inciteraient à envisager la mention *d(ecreto) [d(ecurionum)]*. Cependant, la tournure du texte fait davantage penser à une épitaphe qu'à un hommage public, ce qui rend une dédicace aux dieux Mânes plus probable. Cités aux deuxième et troisième lignes, le dédicataire et le dédicant possèdent un gentilice italien porté par huit autres Arlésiens.¹³⁶ Le second était l'affranchi du premier. La présence d'une lacune assez importante à droite incite à restituer *patron[o bene] / mer[enti]*, et non *patron[o ---] / mer[entissimo]*. Cela impliquerait que les *cognomina* des deux individus aient été courts et qu'ils n'aient été précédés ni d'une filiation ni d'une tribu. Ce manque, ajouté à la forme des lettres conservées, plaiderait en faveur d'une datation plus basse que celle des autres fragments étudiés. De fait, une dédicace aux dieux Mânes supposerait que l'inscription ait été gravée à la fin du I^{er} siècle ou après.

D(is) [M(anibus)] ?,
 [P(ublio)] Lici[nio ---]
 P(ublius) Licin[ius ---]
 4 patron[o bene]
 mer[enti].

¹³⁶ CIL XII 680, 684, 844, 845; ILGN 131–132.

N°	Inv.	Découverte	Dimensions	Lettres conservées
14	CRY.52.00.03	1952, dans la galerie septentrionale	9,6 × 17,5 × 1,5. H. d. l. supérieure à 4,5	[---]G++[---] [---]+[---]
15	CRY.52.00.04	1952, dans la galerie septentrionale	11,2 × 14,9 × 4,8	[---]A+[---] [---]++[---]
16	CRY.52.00.12	1952, dans la galerie septentrionale	12,3 × 10 × 2,5. H. d. l.: 4,4	[---]AR[---]
17	CRY.52.00.15	1952, dans la galerie septentrionale	7,5 × 10,2 × 3. H. d. l.: supérieure à 5,2	[---]VE[---]
18	CRY.92.00.40	1992, dans les cryptoportiques (?)	16,6 × 14,6 × 2. H. d. l.: 7	EG[---]
19	CRY.92.00.41	1992, dans les cryptoportiques (?)	14,4 × 10,5 × 4,4. H. d. l.: l. 1: 4,8; l. 2: 4,6; l. 3: plus petite	[---]Q+[---] [---]LA+[---] [---]+§[---]
20	CRY.92.00.42	1992, dans les cryptoportiques (?)	18,5 × 13,5 × 4,3. H. d. l.: 3,5	[---]THO+[---]

Tabl. I. Petits fragments provenant des cryptoportiques
(ROTHÉ – HEIJMANS 2008 [= CAG 13/5], 362, n°17; fig. 14–20).

En définitive, le principal apport des fragments étudiés consiste en un accroissement du nombre de notables arlésiens attestés par l'épigraphie publique ou funéraire. Le dossier confirme donc que, dès les premières décennies de son histoire, la colonie des vétérans de la Sixième Légion a été le creuset d'une élite assez puissante pour accéder aux ordres supérieurs de la société romaine.¹³⁷ À ce titre, Arles n'est pas en reste par rapport aux grandes colonies latines de Nîmes et de Vienne (avant l'acquisition du droit romain). La thèse postulant une moindre contribution des colonies de vétérans à l'élite de l'Empire doit être nuancée, au moins pour celles de la partie orientale de la province (Fréjus et Arles), mais elle doit aussi prendre en compte l'origine sociale des familles qui entrèrent au Sénat ou bien qui brillèrent au sein de l'ordre équestre. La vitalité de la vie civique arlésienne, et son étroite articulation avec l'expression d'un loyalisme inébranlable à l'égard du Principat, se trouvent ainsi confirmées.

UMR 8210 – ANHIMA
Université Paris I Panthéon-Sorbonne
2, rue Vivienne
75002 Paris
France
christolmichel@yahoo.fr

UMR 5189 – HiSoMA
Université Jean-Moulin Lyon 3
18, rue Chevreul
69007 Lyon
France
patrice.faure@univ-lyon3.fr

¹³⁷ CHRISTOL 2008, 191.

UMR 7299 – Centre Camille Jullian	EA 3811 – HeRMA
Université Aix-Marseille	Université de Poitiers –
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	Institut Universitaire de France
5, rue du Château de l'Horloge – BP 647	8, rue René Descartes
13094 Aix-en-Provence cedex 2	86000 Poitiers
France	France
heijmans@wanadoo.fr	nicolas.tran@univ-poitiers.fr

Abréviations bibliographiques

- ALFÖLDY 1974: G. ALFÖLDY, *Noricum*.
- ARNALDI 1994: A. ARNALDI, Un centurio speculatorum a Paliano (Frosinone), in: C. MARANGIO – A. NITTI (éd.), *Scritti di antichità in memoria di Benita Sciarra Bardaro*, 235–239.
- BADIAN 1958: E. BADIAN, *Foreign Clientelae* (264–70 B.C.).
- BENOÎT 1952: F. BENOÎT, Le sanctuaire d'Auguste et les cryptoportiques d'Arles, *RA* 39, 31–67.
- BENOÎT 1953: F. BENOÎT, Informations. XII^e circonscription, *Gallia* 11, 100–119.
- BREEZE 1974: D. J. BREEZE, The organisation of the career structure of the immunes and principales of the Roman army, *BJ* 174, 245–292 = D. J. BREEZE – B. DOBSON, *Roman Officers and Frontiers*, 1993, 11–58.
- BURNAND 1982: Senatores Romani ex prouinciis Galliarum orti, in: *Epigrafia e ordine senatorio. Atti del Colloquio Internazionale AIEGL*, Roma, 14–20 maggio 1981, II, 387–437.
- BURNAND 2005–2010: Y. BURNAND, *Primores Galliarum: sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e siècle*.
- BUSCH 2011: A. W. BUSCH, *Militär in Rom. Militärische und paramilitärische Einheiten im kaiserzeitlichen Stadtbild*.
- CHAUSSON 2010: F. CHAUSSON, Amitiés, haines et testaments à Nîmes et en Bétique: Cn. Domitius Afer, Sex. Curvius Tullus et leur descendance, in: F. CHAUSSON (éd.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident* (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne), 191–216.
- CHRISTOL 1995: M. CHRISTOL, Béziers en sa province, in: M. CLAVEL-LÉVÊQUE – R. PLANAMALLART (éd.), *Cité et territoire*, 101–124.
- CHRISTOL 1996a: M. CHRISTOL, L'épigraphie nîmoise, in: J.-L. FICHES – A. VEYRAC (éd.), *Nîmes. Carte archéologique de la Gaule*. 30/1, 89–100.
- CHRISTOL 1996b: M. CHRISTOL, Notes d'épigraphie 1–2, *CCG* 7, 307–318.
- CHRISTOL 1999: M. CHRISTOL, L'épigraphie et les débuts du culte impérial dans les colonies de vétérans en Narbonnaise, *RAN* 32, 11–20.
- CHRISTOL 2004: M. CHRISTOL, Notes d'épigraphie 7–8, *CCG* 15, 85–119.
- CHRISTOL 2008: M. CHRISTOL, La vie politique: les formes de la notabilité, in: J.-M. ROUQUETTE (éd.), *Arles. Histoire, territoires et cultures*, 191–201.
- CHRISTOL 2010a: M. CHRISTOL, Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.
- CHRISTOL 2010b: M. CHRISTOL, L'ordre équestre en Narbonnaise: un groupe et ses personnalités entre cités, province et État, in: F. CHAUSSON (éd.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident* (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne), 81–109.

- CHRISTOL 2012: M. CHRISTOL, De la colonie provinciale au Sénat romain: les Valerii Paullini de Fréjus, in: R. BAUDRY – S. DESTEPHEN (éd.), *La société romaine et ses élites. Hommages à Elizabeth Deniaux*, 327–336.
- CHRISTOL – DEMOUGIN 1982: M. CHRISTOL – S. DEMOUGIN, La carrière d'un notable narbonnais au début du I^{er} s. ap. J.-C. (CIL XII, 4371 et 4372), *ZPE* 49, 141–154.
- CHRISTOL – HEIJMANS 2002: M. CHRISTOL – M. HEIJMANS, De Gaule méridionale à Rome, un chevalier arlésien et sa famille: P(ublius) Propertius Pater[culus], *AC* 71, 93–102.
- CLAUSS 1973a: M. CLAUSS, Untersuchungen zu den principales des römischen Heeres von Augustus bis Diokletian: cornicularii, speculatores, frumentarii.
- CLAUSS 1973b: M. CLAUSS, Zur Datierung Stadtrömischer Inschriften: tituli militum praetorianorum, *Epigraphica* 35, 55–95.
- CONSTANS 1921: L.-A. CONSTANS, *Arles antique*.
- COSME 2012: P. COSME, *L'année des quatre empereurs*.
- CRIMI 2012: G. CRIMI, Il mestiere degli speculatores: nuovi dati e ricerche dopo gli studi di Manfred Clauss, in: C. WOLFF (éd.), *Le métier de soldat dans le monde romain*, 491–501.
- DEMOUGIN 1988: S. DEMOUGIN, L'ordre équestre sous les Julio-claudiens.
- DEMOUGIN 1992: S. DEMOUGIN, Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens: 43 av. J.-C.–70 ap. J.-C.
- DEVIJVER 1976–1987: H. DEVIJVER, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, 4 vol.
- DEVIJVER 1989: H. DEVIJVER, Un des monuments romains les plus connus de France (CIL XII 3175 + 3368), *AncSoc.* 20, 221–238 = id., *The Equestrian Officers of the Roman Imperial Army*, 2, 1992, 40–57.
- DI VITA-ÉVRARD 1965: G. DI VITA-ÉVRARD, Les dédicaces de l'amphithéâtre et du cirque de Lepcis, *Libya Antiqua* 2, 29–37.
- DOBSON 1978: B. DOBSON, Die Primipilares: Entwicklung und Bedeutung, Laufbahnen und Persönlichkeiten eines römischen Offiziersranges.
- DONDIN-PAYRE 1992: M. DONDIN-PAYRE, Une table en bronze inscrite d'Arles: hommages publics et pratiques testamentaires chez les notables d'ascendance italienne, *Gallia* 49, 81–87.
- DURRY 1938: M. DURRY, *Les cohortes prétoriennes*.
- ECK 1972: W. ECK, M. Pompeius Silvanus, consul designatus tertium. Ein Vertrauter Vespasians und Domitians, *ZPE* 9, 258–275.
- ECK et al. 1996: W. ECK – A. CABALLOS – F. FERNÁNDEZ, Das senatus consultum de Cn. Pisone patre.
- FORBIS 1996: E. FORBIS, *Municipal Virtues in the Roman Empire*.
- FORNI 1953: G. FORNI, Il reclutamento delle legioni da Augusto a Diocleziano (Suppléments in: *ANRW*, II, 1, 1974, 339–391 et in: *Esercito e marina di Roma antica*, 1992, 64–115).
- GASCOU 1989: J. GASCOU, Un chevalier arlésien et sa famille d'après une inscription conservée au musée Granet d'Aix-en-Provence, in: *Les inscriptions latines de Gaule narbonnaise*, 81–85.
- GASPERINI 1990: L. GASPERINI, Etruria tributim discripta: supplementa nonnulla, *Quaderni catanesi* 2, 149–173.
- GAYET 1996: F. GAYET, *Les Gaulois dans l'armée romaine*, thèse de doctorat inédite, Université de Provence.
- GROS 1987: P. GROS, Un programme augustéen: le centre monumental de la colonie d'Arles, *JDAI* 102, 340–363.
- GROS 2008a: P. GROS, La Gaule narbonnaise de la conquête romaine au III^e siècle apr. J.-C.
- GROS 2008b: P. GROS, Origine et fondation de la colonie, in: J.-M. ROUQUETTE (éd.), *Arles. Histoire, territoires et cultures*, 107–124.

- GROS 2009: P. GROS, Les «villes d'Auguste» en Narbonnaise. Nouvelles recherches sur Arles et Nîmes, in: M. CHRISTOL – D. DARDE (éd.), *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée à Nîmes*, 111–117.
- HAENSCH 1995: R. HAENSCH, A commentariis und commentariensis: Geschichte und Aufgaben eines Amtes im Spiegel seiner Titulaturen, in: Y. Le BOHEC (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon (15–18 septembre 1994)*, 267–284.
- HAENSCH 1997: R. HAENSCH, *Capita provinciarum. Statthaltersitze und Provinzialverwaltung in der römischen Kaiserzeit*.
- HEIJMANS 1991: M. HEIJMANS, Nouvelles recherches sur les cryptoportiques d'Arles et la topographie du centre de la colonie, *RAN* 24, 161–199.
- HEIJMANS 2004: M. HEIJMANS, Arles durant l'Antiquité tardive: de la Duplex Arelas à l'Urbs Genesii.
- JAGENTUFEL 1958: A. JAGENTUFEL, *Die Statthalter der römischen Provinz Dalmatia von Augustus bis Diokletian*.
- KEPPIE 1984: L. J. F. KEPPIE, *The Making of the Roman Army from Republic to Empire*.
- LAMOINE 1999: L. LAMOINE, C. Gresius Domitus, un praefectus fabrum à Béziers, *CCG* 10, 137–147.
- LATOURET 1953: J. LATOURET, Le sanctuaire d'Auguste et les cryptoportiques d'Arles, *RA* 42, 42–51.
- LE ROUX 2002: P. LE ROUX, L'amor patriae dans les cités sous l'Empire romain, in: H. INGLEBERT (éd.), *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain. Hommage à Claude Lepelletier*, 143–161.
- LE ROUX 2011: P. LE ROUX, La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan. *Scripta varia* I.
- LEVEAU 2008: PH. LEVEAU, Le territoire d'Arles à l'époque romaine, in: J.-M. ROUQUETTE (éd.), *Arles. Histoire, territoires et cultures*, 135–169.
- LONG 2009: L. LONG, Le regard de César. Le Rhône restitue un portrait du fondateur de la colonie d'Arles, in: L. LONG – P. PICARD (éd.), *César. Le Rhône pour mémoire*, 58–77.
- MANN 1983: J. C. MANN, Trecenarius, *ZPE* 52, 136–140.
- MOSSER 2003: M. MOSSER, *Die Steindenkmäler der Legio XV Apollinaris*.
- NELIS-CLÉMENT 2000: J. NELIS-CLÉMENT, Les beneficiarii: militaires et administrateurs au service de l'Empire (I^{er} s. a. C.–VI^e s. p. C.).
- OTT 1995: J. OTT, Die Beneficiarii. Untersuchungen zu ihrer Stellung innerhalb der Rangordnung des römischen Heeres und zu ihrer Funktion.
- PFLAUM 1978: H.-G. PFLAUM, *Les fastes de la province de Narbonnaise*.
- PITASSI 2009: M. PITASSI, *The Navies of Rome*.
- REDDÉ 1986: M. REDDÉ, *Mare Nostrum: les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*.
- ROSSO 2010: E. ROSSO, Le portrait tardo-républicain en Gaule méridionale: essai de bilan critique, *RA* 50/2, 259–307.
- ROTHÉ – HEIJMANS 2008: M.-P. ROTHÉ – M. HEIJMANS, Arles, Crau, Camargue. Carte archéologique de la Gaule. 13/5.
- ROUSSET 2010: D. ROUSSET, De Lycie en Cabalide. La convention entre les Lyciens et Termessos près d'Oinoanda.
- RÜPKE 2008: J. RÜPKE, avec la collaboration de A. GLOCK, *Fasti sacerdotum. A Prosopography of Pagan, Jewish, and Christian Religious Officials in the City of Rome, 300 BC to AD 499*.
- SABLAYROLLES 1984: R. SABLAYROLLES, Les praefecti fabrum de Narbonnaise, *RAN* 17, 239–247.
- SAXER 1967: R. SAXER, *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*.

- SESTON 1954: W. SESTON, Le clipeus uirtutis d'Arles et la composition des Res gestae diui Augusti, CRAI, 286–297.
- SOLIN 1994: H. SOLIN, Remarques sur les inscriptions de Fréjus, in: Y. LE BOHEC (éd.), L'Afrique, la Gaule, la religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay, 316–317.
- SOLIN – SALOMIES 1994: H. SOLIN, O. SALOMIES, Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum.
- SPEIDEL 1994: M. P. SPEIDEL, Riding for Caesar. The Roman Emperor's Horse Guards.
- SYME 1982: R. SYME, Partisans of Galba, Historia 31, 460–483.
- SYME 1999: R. SYME, The Provincial at Rome.
- TASSAUX 1983–1984: D. et F. TASSAUX, Aulnay de Saintonge: un camp militaire augusto-tibérien en Aquitaine, Aquitania 1, 49–95 et 2, 105–157.
- THOMASSON 1960: B. E. THOMASSON, Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus.
- THOMASSON 1996: B. E. THOMASSON, Fasti Africani. Senatorische und ritterliche Amtsträger in den römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diokletian.
- THOMASSON 2009: B. E. THOMASSON, Laterculi praesidium. Vol. I ex parte retractatum.
- TRAN 2014: N. TRAN, Esclaves et ministres des Lares dans la société de l'Arles antique, à paraître in: Gallia 71.
- VON HESBERG – PANCIERA 1994: H. VON HESBERG – S. PANCIERA, Das Mausoleum des Augustus. Der Bau und seine Inschriften.

Légende des figures

- Fig. 1. Fragments d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.20). Cliché de N. TRAN.
- Fig. 2. Fragments d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.06). Cliché de N. TRAN.
- Fig. 3. Fragments d'une plaque de marbre. Musée Granet d'Aix-en-Provence. Cliché du Centre Camille-Jullian (CNRS).
- Fig. 4. Fragment de stèle de calcaire. Musée départemental de l'Arles antique. Clichés de M.-P. ROTHÉ.
- Fig. 5. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.62.00.1) © N. CAMAU.
- Fig. 6. Fragments d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY. 51.00.14, 15, 28; CRY.52.00.5). Clichés a, b, c, d: © N. CAMAU. Cliché e (dédicace de l'amphithéâtre de Lepcis Magna): KH. MARMOURI. Dessins f et g: R. GRASBY.
- Fig. 7. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.17) © N. CAMAU.
- Fig. 8. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.19) © N. CAMAU.
- Fig. 9. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.55.00.01) © N. CAMAU.
- Fig. 10. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (FAN.92.00.2736). Cliché de N. TRAN.
- Fig. 11. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.51.00.05) © N. CAMAU.
- Fig. 12. Fragment d'une plaque de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (FAN.92.00.2737) © N. CAMAU, A. KOECKE.

- Fig. 13. Fragment de calcaire. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.55.00.2)
© N. CAMAU.
- Fig. 14. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.03)
© N. CAMAU, A. KOECKE.
- Fig. 15. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.04)
© N. CAMAU, A. KOECKE.
- Fig. 16. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.12)
© N. CAMAU.
- Fig. 17. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.52.00.15)
© N. CAMAU.
- Fig. 18. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.92.00.40)
© N. CAMAU.
- Fig. 19. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.92.00.41)
© N. CAMAU.
- Fig. 20. Fragment de marbre. Musée départemental de l'Arles antique (CRY.92.00.42)
© N. CAMAU.



Fig. 1

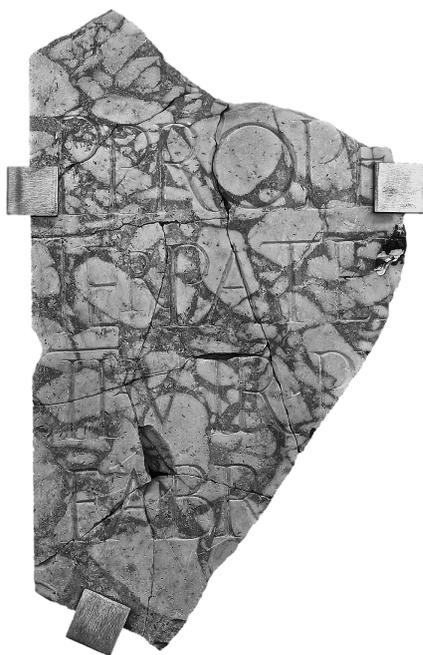


Fig. 2



Fig. 3



Fig. 5



Fig. 4a



Fig. 4b



Fig. 4c



Fig. 6a



Fig. 6b

*Fig. 6c**Fig. 6d*



Fig. 6e

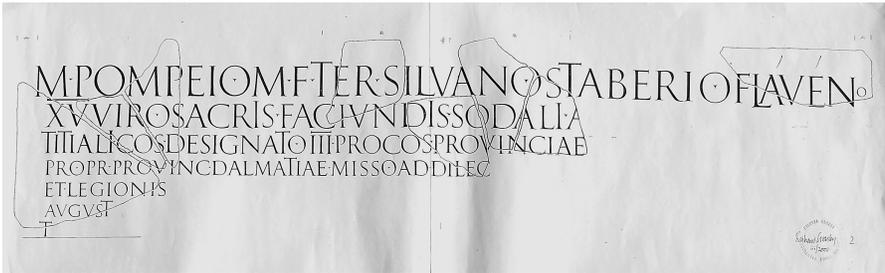


Fig. 6f



Fig. 6g

*Fig. 7**Fig. 8*

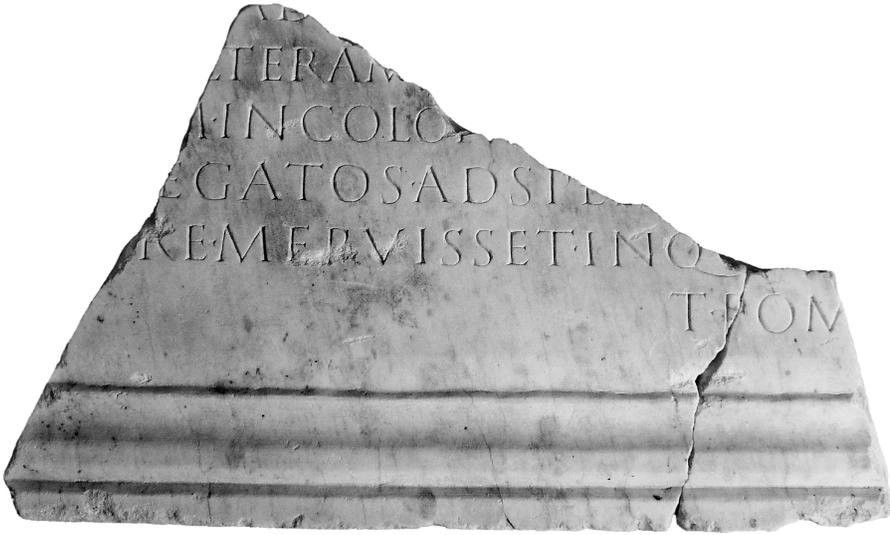


Fig. 9



Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12



Fig. 13

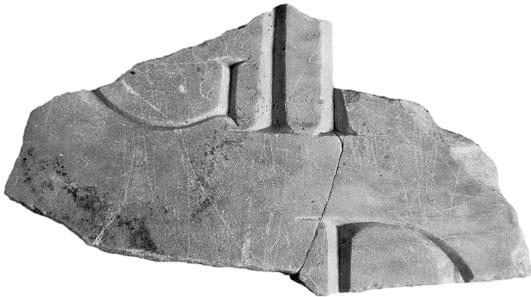


Fig. 14



Fig. 15



Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19



Fig. 20

